DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2022

Procès-verbal

Version intégrale





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 25 FEVRIER 2022

QUORUM Nº 1:

DELIBERATION N° 1

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT CINQ FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni au Forum du Casino sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers.

ETAIENT PRESENTS: Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

Monsieur Jean-David MARION.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame MARINO (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)

Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)

Monsieur MONPATE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 18/02/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 25 FEVRIER 2022

QUORUM Nº 2:

DE LA DELIBERATION N° 2

A LA DELIBERATION 37

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT CINQ FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni au Forum du Casino sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers.

ETAIENT PRESENTS: Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame MARINO (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)

Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)

Monsieur MONPATE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 18/02/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 25 FEVRIER 2022

QUORUM N° 3:

DELIBERATION N° 38

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT CINQ FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni au Forum du Casino sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers.

ETAIENT PRESENTS: Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame MARINO (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)

Monsieur CUNEO (pouvoir à Madame Emilie PAPALEO)

Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)

Monsieur MONPATE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION : 18/02/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :



Séance du Conseil municipal du 25 février 2022

COMMANDE

OUNIANCE
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 20214
AFFAIRE N° 1 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – CONSEIL MUNICIPAL – Délégations du Maire – Application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Modifications
AFFAIRE N° 2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Commission Consultative des Services Publics Locaux – Présentation des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 20215
AFFAIRE N° 3 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Présentation du rapport sur la protection sociale complémentaire6
AFFAIRE N° 4 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Villes d'Hyères les Palmiers- Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – Budget principal et budgets annexes
AFFAIRE N° 5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Plan de relance 2020-2022 Dotation de soutien à l'investissement public local 2022 – Demande de subventions pour les opérations « Réhabilitation, rénovation énergétique, mise aux normes et sécurisation du gymnase des Rougières », « Rénovation énergétique des écoles » et « Mise aux normes accessibilité des équipements publics au titre de l'ADAP »
AFFAIRE N° 6 – PARC AUTO – Vente aux enchères en ligne des biens mobiliers réformés de la ville d'Hyères23
AFFAIRE N° 7 – SPORTS – Semaine Olympique Française de Voile Hyères- TPM.Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'organisation avec la Fédération Française de Voile23
AFFAIRE N° 8 – EVENEMENTIEL – FINALE NATIONALE DE LA COUPE DE FRANCE DES FLEURISTES. Convention de partenariat avec la Fédération Française des artisans fleuristes
AFFAIRE N° 9 – COMMERCE – Marché hebdomadaire du Port – Déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile24



du centre ville — Déplacement partiel du marché à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art25
AFFAIRE N° 11 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Boulevard Maréchal Juin – Autorisation de déposer une Déclaration Préalable de division des parcelles AM n°255 et 258
AFFAIRE N° 12 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – 4 Rue Soldat Bellon – Copropriété CENTRE OLBIA – Echange de lots de copropriété entre la Commune et la copropriété du Centre Olbia25
AFFAIRE N°13 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORT CROS - Déclassement du Domaine Public Communal d'une maison, d'un puits et d'un lavoir - Reprise par l'ETAT25
AFFAIRE N°14 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - VENTE PROPRIETE COMMUNALE - Aliénation des parcelles communales situées Rue des Bigaradiers cadastrées section DH n° 0223, 0224, 0225, 0226, 0227, 0228, 0229, 0230 26
AFFAIRE N°15 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 8 Avenue de la Caravelle cadastré section IL n°0139 formant le lot n°105 au profit de Monsieur ANTHOINE Pierre28
AFFAIRE N°16 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 2 Avenue des Hirondelles cadastré section IM n° 0176 formant le lot n°38 au profit de la SCI HIPPOCRATUS29
AFFAIRE N°17 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 13 Avenue des Hippocampes cadastré section IM n° 0306 formant le lot n°115 au profit de M. DEL PELLEGRINO Christophe29
AFFAIRE N°18 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 4 Traverse du Bouvet cadastré section EV n° 0310 formant le lot n° 9 au profit de M. QUEMERE et Mme MATTEODO29
AFFAIRE N°19 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 83 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0272 formant le lot n° 356 au profit de M. DECULTY Stéphane
AFFAIRE N°20 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie publique — Rue Docteur BARBIER
AFFAIRE N°21 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination et Modification de voies privées : Rue des FLEURS et Allée des POIVRIERS31
AFFAIRE N°22 - COMMANDE PUBLIQUE - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Concession sous forme de délégation de service public pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur le Domaine Public Communal - Emplacement situé 1550 Boulevard de la Marine / Plage du Ceinturon - Principe du recours à une délégation de service public
AFFAIRE N°23 - COMMANDE PUBLIQUE - SERVICE ACHATS - Acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville d'Hyères, services municipaux, établissements scolaires, service des Ports - Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert

AFFAIRE N°24 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Extension, déploiement et maintenance des installations THD, vidéoprotection et périphériques urbains connectés de la Commune d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert33
AFFAIRE N°25 - DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET ACTIVITES REGLEMENTEES - POLICE MUNICIPALE - Demande de subvention à la Région PACA pour l'achat d'équipements de service de la Police Municipale – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter cette subvention34
AFFAIRE N°26 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Validation du rapport annuel de la politique de la ville métropolitain année 202036
AFFAIRE N°27 - POLITIQUE DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Autorisation de signature de la convention avec le Pôle Emploi44
AFFAIRE N°28 - HABITAT - Convention de gestion tripartite relative à la Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain - Avenant N°345
AFFAIRE N°29 - HABITAT - Opération Restauration Immobilière « SUD VIEILLE VILLE ». Approbation du bilan de la concertation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer en Préfecture une Déclaration d'Utilité Publique45
AFFAIRE N°30 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention pour le partage du droit de pêche sur les étangs de Sauvebonne - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire46
AFFAIRE N°31 - PORTS - Régies à autonomie financière des Ports d'Hyères Saint Pierre, L'Ayguade, La Capte, Auguier, Le Niel - Recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée47
AFFAIRE N°32 - PORT D'HYÈRES - Régie à autonomie financière du Port d'Hyères Saint Pierre. Modification des statuts47
AFFAIRE N°33 - PORT DE L'AYGUADE - Régie à autonomie financière du Port de l'Ayguade - Modification des statuts48
AFFAIRE N°34 - PORT DE LA CAPTE - Régie à autonomie financière du Port de La Capte - Modification des statuts48
AFFAIRE N°35 - PORT AUGUIER- Régie à autonomie financière du Port Auguier – Modification des statuts49
AFFAIRE N°36 - PORT DU NIEL - Régie à autonomie financière du Port du Niel – Modification des statuts49
AFFAIRE N°37 - PORTS D'HYERES - SAINT-PIERRE - AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER - LE NIEL - Désignation des membres des Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière49
AFFAIRE N°38 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Enquête publique relative aux demandes d'autorisation environnementale et de concession d'utilisation du domaine public maritime pour la mise en oeuvre d'une conduite sous-marine d'alimentation en eau potable entre la presqu'ile de Giens et de l'île de Porquerolles, sur la commune d'Hyères - Consultation du conseil municipal pour avis
Questions Orales52

(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

<u>M. LE MAIRE</u>: Mes chers collègues, bonjour à tous. La séance est ouverte. Je demande à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

<u>M. LE MAIRE</u>: Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Oliver MICALLEF. S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021

<u>M. LE MAIRE</u>: Ce procès-verbal appelle-t-il des questions ou des observations de votre part ? S'il n'y en a pas, il est donc approuvé.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

<u>M. LE MAIRE</u>: Dans la délibération N°4, une omission avait été faite concernant la transmission des rapports d'orientations budgétaires des ports et je vous prie de m'en excuser. Vous avez reçu, le 23 février, un envoi complémentaire. Nous vous présentons nos excuses et nous espérons que cela ne portera pas atteinte à vos analyses.

La délibération N°9 est retirée de l'ordre du jour.

Vous trouverez sur table une délibération N°38 relative à la demande d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre d'une conduite sous-marine d'alimentation en eau potable entre la presqu'île de Giens et l'île de Porquerolles. Il nous est demandé une délibération avant 15 jours, j'ai préféré joindre cette délibération à ce conseil plutôt que d'organiser un conseil spécifique pour une délibération.

Une question orale a été posée à laquelle il sera répondu en fin de séance.

<u>Mme TROPINI</u>: Pour saluer la mémoire de Jackie GERBI, conseiller municipal délégué à la Culture sous la municipalité RITONDALE de 1983 à 1989 et décédé le 17 janvier dernier, pourrions-nous faire une minute de silence ?

<u>M. LE MAIRE</u>: Volontiers Madame, je l'ignorais. Nous allons observer une minute de silence.

(Minute de silence.)

AFFAIRE N° 1 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – CONSEIL MUNICIPAL – Délégations du Maire – Application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales Modifications

M. LE MAIRE: La première délibération concerne les délégations du maire. Une modification marginale à quelques euros près. Il convient donc de modifier l'alinéa n°4 a comme suit : 4 a) — De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget et n'excédant pas 215 000 € H.T pour les marchés de fournitures et de services et 5 382 000 € H.T pour les marchés de travaux. Il s'agit d'un ajustement réglementaire.

S'il n'y a pas d'opposition, c'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Commission Consultative des Services Publics Locaux – Présentation des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2021

<u>M. LE MAIRE</u>: La deuxième délibération consiste, conformément à l'article L 1413-1 du code des collectivités territoriales, à indiquer au conseil municipal les réunions et le thème des réunions de la commission consultative des services publics locaux qui ont eu lieu au cours de l'année 2021.

Une réunion a eu lieu le 8 novembre 2021 et a examiné les rapports annuels des délégataires des services publics suivants;

- la fourrière automobile Garage St Gervais
- les délégations de services publics des plages du domaine communal KAINA BEACH et Le Petit Bain,
- la délégation de services publics pour l'exploitation du Casino.

Cette commission a également examiné les rapports techniques et financiers 2020 des ports : Port d'Hyères Saint Pierre, Port de l'Ayguade, Port de la Capte, Port Auguier.

La même commission a émis un avis favorable sur le dossier suivant : Création d'une régie à autonomie financière, Port du Niel.

Je mets aux voix pour que nous prenions acte collectivement que nous avons satisfait à l'obligation de préciser les réunions et le type de délibérations évoquées lors de la commission en question.

Il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

<u>AFFAIRE N° 3 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Présentation du rapport sur la protection sociale complémentaire</u>

Mme MANA: Depuis 2007 dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, ceci pour faciliter l'accès aux soins et couvrir une perte de rémunération en cas d'arrêt de travail prolongé lié à une maladie ou un accident.

Les collectivités avaient, jusqu'alors, le choix entre deux procédures. La première : la labellisation. La seconde : une convention de participation. La participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire pour les collectivités le 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et le 1^{er} janvier 2026 pour les contrats santé.

Concernant notre collectivité, il convient de distinguer deux volets : le volet prévoyance et notre collectivité depuis un certain nombre d'années a négocié un tarif préférentiel auprès de la CMP. Les agents étant libres d'y souscrire.

Sur le volet santé depuis 2020, la collectivité participe au financement de la protection sociale complémentaire santé pour les agents ayant adhéré à un contrat labellisé. La participation forfaitaire est versée annuellement et varie en fonction du nombre d'enfants.

En 2020, 227 agents ont pu bénéficier de cette participation. En 2021, ils étaient 256. La collectivité, après concertation avec les représentants du personnel, a opté pour la labellisation afin de permettre aux agents d'être libres de choisir leur niveau de garantie et de cotisation.

M. LE MAIRE: S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

<u>AFFAIRE N° 4 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Villes d'Hyères les Palmiers- Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – Budget principal et budgets annexes</u>

M. LE MAIRE: La délibération suivante porte sur le débat d'orientations budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes. Il est à noter, et c'est la cause des retards, qu'ils ne représentent maintenant qu'une seule délibération pour le budget principal et budget annexe réunis. Précédemment, nous faisions le débat pour chaque budget.

Si vous m'y autorisez, je vais présenter le débat d'orientations budgétaires pour la commune et Mme MANA le fera pour les ports après les interventions de chacun. Je rappelle que ce document d'orientations budgétaires est une obligation de la loi qui prévoit que, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, il y a une analyse et un débat sur les orientations principales. Il permet d'informer sur la situation financière de la commune, sur les orientations principales et sur les programmes d'investissements.

Comme de coutume, je voudrais commencer par décrire le contexte dans lequel s'inscrit cette programmation budgétaire, un contexte que chacun d'entre nous connaît puisque nous sommes totalement conscients et informés de la situation internationale et des conséquences locales aujourd'hui.

Au niveau international, je rappelle qu'en 2020 du fait de la crise du COVID, pandémie mondiale, il y a eu une crise économique mondiale de 3,2%. En 2021, il y a eu une reprise forte en Chine d'abord, aux Etats-Unis et dans la zone Euro ensuite. Tous ces pays, y compris la France, ont été marqué par une forte accumulation d'épargne puisque les revenus ont été préservés mais que les dépenses n'ont pas pu intervenir. Au niveau international, des problèmes géopolitiques majeurs viennent perturber l'ensemble des prévisions possibles. Nous avons presque l'impression qu'il faut passer sous silence les problèmes au Sahel et bien entendu, nous avons aujourd'hui les problèmes de l'Ukraine avec les conséquences majeures que cela peut engendrer en termes d'énergie et d'inflation éventuelle. La France n'a pas été affranchie de ces difficultés.

En 2020, la baisse du Produit Intérieur Brut a été de 8% suivie d'un fort rebond de 6,3% et dont le rattrapage est presque totalement effectué. Les prévisions d'hier étaient pour 2022 une croissance de 3,7% et pour 2023 de 1,9%. En 2021, nous avons assisté également à une diminution du chômage qui n'avait pas beaucoup augmenté pendant la crise du fait de la politique légitime du chômage partiel. Mais si le chômage s'est un peu amélioré globalement, les différents indicateurs A, B et C montrent une augmentation relative de la précarité. L'inflation a légèrement repris en France en 2021, elle a été de 1,6%. La prévision avant-hier était de 3,3% pour 2022 mais on peut s'attendre à ce qu'elle soit plus élevée compte tenu de la situation internationale. L'endettement a été très important puisque la stratégie justifiée du « quoi qu'il en coûte » s'est traduite par un endettement record de 115% du PIB et un déficit des finances publiques de 60% du PIB.

Nous prenons de plein fouet au niveau communal l'augmentation du coût de l'énergie, liée aux réserves de la Chine, avec un gazoduc, avec les difficultés que nous avons entre la Russie, l'Ukraine et l'Europe. En effet, le gaz et l'électricité ont vu leurs prix se multiplier par 3 et par 6. Le pétrole est également en cause, de même que les produits agricoles comme le blé notamment. On peut s'attendre à une inflation plus significative en 2022 : pour avoir un revenu à euro constant, le revenu de la commune en euro courant augmente au moins du montant de l'inflation.

Je voudrais également, sur les problèmes de l'énergie, répéter encore une fois puisque certains ne l'ont pas entendu, que le gouvernement, et il s'y engage de nouveau, compte tenu de la crise en Ukraine, a créé un bouclier énergie pour les ménages limitant à 4% la hausse du gaz notamment. Mais ce bouclier n'existe pas pour les entreprises et encore moins pour les collectivités. Je ne dis pas qu'il faudrait qu'il existe. Mais vous verrez dans les commentaires ultérieurs que cela se traduit pour une commune comme Hyères, dans les prévisions qui sont faites, par une augmentation de la facture de gaz et d'électricité de près de 2 millions d'euros, ce qui est absolument considérable.

Au niveau local, la contribution de l'État au niveau de la dotation globale de fonctionnement ne diminue plus et est stabilisée. Nous aurons l'occasion de le montrer et de nous rappeler combien cela nous a coûté ces dernières années. Une dotation de soutien à l'investissement local, la fameuse DSIL, qui facilite et finance une partie des investissements que souhaitent faire les communes, notamment en matière d'économie d'énergie. Nous aurons une délibération aujourd'hui qui utilise la DSIL.

L'année 2022 marquera également la fin définitive, en tous cas pour les ménages, de la taxe d'habitation puisqu'il reste un dernier tiers des revenus les plus élevés qui continuent à la payer en 2021. Cela est très positif pour les ménages, plus discutable pour les collectivités même s'il y a compensation. Mais la compensation se chiffre sur la taxe d'habitation de 2017. La difficulté est que parmi les leviers stratégiques dont dispose la commune en matière fiscale, elle n'a plus que les impôts fonciers et elle ne pourra pas agir sur les taux de la taxe d'habitation qui sont gelés. Globalement, il faut retenir le très grand contexte d'incertitude dans lequel nous sommes. L'incertitude était déjà importante du fait de la crise COVID. Tant mieux si on la voit se réduire dans les statistiques et disparaître dans les commentaires, mais nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau variant qui pourrait bousculer les choses.

2022 est une année d'élections, ce qui ne veut pas dire que cela crée fondamentalement des incertitudes politiques mais souvent, en période d'élections, le citoyen, le consommateur a une attitude différente. Il fait jouer un principe de précaution, d'attente. Cela peut avoir des conséquences. Bien entendu, il y a la crise en Ukraine. J'espère que ce que l'un de mes collaborateurs a vu sur les réseaux sociaux est une immense *fake news* au terme de laquelle Monsieur POUTINE aurait dit que compte tenu de certaines déclarations, l'une des prochaines cibles pourrait être Paris. Etant donné le personnage qui dirige la Russie et le contexte, cette crise va durer et aura des conséquences très importantes, notamment en matière d'énergie et de production nationale. Nous avons eu raison de proposer un budget prudent, à savoir un budget qui ne va pas au bout des possibilités optimistes en termes de recettes ni en termes de niveau de dépenses. Ainsi, nous pourrions avoir, s'il y avait des secousses importantes, un ballon d'amortissement souhaitable.

Ce contexte étant ce qu'il est, je vais avec l'aide de Monsieur le Directeur des Finances dont je salue la qualité du document qu'il a proposé et des analyses qu'il a faites, présenter ces propositions.

Un premier tableau montre la révolution qui s'est produite par exemple entre 2013/2014 et 2022. C'est en effet en mars/avril 2014 que fut prise la décision par l'ancien président de réduire la DGF et vous observez qu'elle a pratiquement diminué de moitié par rapport à 2013 (d'environ 6 millions d'euros). Entre 2013 et 2022, 40 millions d'euros n'ont pas été ajoutés à la commune d'Hyères pour son activité. Cela est colossal. De la même façon que nous avons un coup très particulier pour l'énergie, cette diminution a changé la réalité de la gestion communale.

Je souhaite faire une deuxième observation sur les finances de la commune, notamment sur les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. On observe ces deux courbes. La rouge correspond aux recettes de fonctionnement. Au compte administratif 2019, nous observons une chute due au transfert de compétences avec TPM. Une relative stabilité s'observe par la suite dans les deux cas. Le projet de compte administratif 2021 que nous venons de découvrir montre qu'il s'agit d'une bonne année mais 2022 sera plus difficile. Pourquoi une bonne année en 2021 ? Parce que nous avons eu de bonnes recettes fiscales et de bons droits de mutation. Sans doute, l'épargne accumulée par les citoyens et la difficulté qu'ils avaient à consommer durant les périodes de COVID les a conduits à consommer davantage dans l'immobilier. Malgré la perte de près d'un million d'euros sur les prélèvements du casino entre 2019 et 2021 et des diminutions dans les produits et services, nous avons eu un excès des recettes de fonctionnement important en 2021. Celui-ci va se réduire fortement en 2022, notamment du fait de l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement liées au coût de l'énergie et à d'autres éléments que j'aurai l'occasion de commenter.

Quand nous regardons sur la période et l'effet que cela peut avoir sur l'épargne, celle-ci avait connu un redressement important à partir de 2015 pour tourner autour de 10 à 13 millions d'euros brut. Elle va se réduire à 7,5 millions d'euros en 2022 pour les raisons évoquées. Il conviendra donc d'être attentif à cette évolution. Nous pouvons espérer une réduction de l'augmentation du coût de l'énergie mais c'est une des difficultés à venir. J'ajoute que la baisse de l'épargne, au-delà du coût de l'énergie, est liée à des modifications réglementaires sur les agents de catégorie C. Cette augmentation légitime de la grille se traduit par une augmentation d'environ 500 000 € pour les dépenses de personnel. Le détail des dépenses de fonctionnement et des prévisions confirme ce que j'évoquais précédemment. Pour les charges à caractère général qui incluent les flux, une augmentation de 2 700 000 €, soit 20%, se produira. Selon moi ce sera plus puisque nous aurons aussi des augmentations pour les carburants etc. Nous avons également une modification importante entre 2021 et les prévisions de 2022 concernant les dotations aux amortissements puisqu'en 2021, par mesure de précaution, j'avais souhaité qu'on mette de côté des provisions pour le musée.

Elles n'ont pas été nécessaires, elles n'ont pas été utilisées et il n'y a plus de raison de les accumuler. Au total, les dépenses de fonctionnement connaîtront une augmentation prévisible de 3,3%.

Là, il y a un camembert. C'est l'un des objets de débat de la campagne présidentielle. Celui-ci n'apporte pas grand chose sauf la couleur du camembert... Les charges de personnel sont contenues à moins de 55%. Cher Monsieur CAZALI, l'année prochaine nous mettrons les camemberts 2021, 2022 et 2023 parce que c'est souvent dans les évolutions qu'on peut tirer une leçon plus que dans le niveau et c'est une information utile. Pour les recettes de fonctionnement, la bonne nouvelle c'est l'augmentation des impôts, taxes et fiscalités locales. La raison est simple. Lors de la loi de finances 2022 votée fin 2021, comme chaque année pour la loi de finances, l'Assemblée nationale vote une revalorisation des bases fiscales qui est une façon de tenir compte de l'inflation prévisible. Si on ne le faisait pas, vous imaginez une inflation de 10% chaque année sans revalorisation des bases fiscales, à la fin, vous n'auriez plus rien. Pour maintenir le pouvoir d'achat fiscal de la commune, il y a eu une augmentation prévue de 3,4% des bases fiscales. Cela correspond à l'inflation prévue. L'augmentation importante pour l'atténuation de charges est due au chèque restaurant pour les agents qui intervient différemment que précédemment. Cependant, il n'y a pas de véritable modification. On voit d'ores et déjà que les dépenses de fonctionnement augmentent plus que les recettes prévues, c'est cela qui crée une diminution de l'épargne courante. Dans un contexte de ce type, la quasi-totalité des communes qui connaissent ces effets ont trois possibilités.

La première possibilité pour combler ce choc est l'augmentation des taux d'imposition communaux. Quand les recettes augmentent moins que les dépenses et que l'épargne diminue, à un moment donné nous pouvons combler.

La deuxième possibilité est l'emprunt pour maintenir les investissements dans l'éventualité où l'épargne diminuerait. Il y aura moins d'autofinancement.

La troisième hypothèse consiste à ne pas modifier l'épargne. On constate qu'elle baisse, nous n'empruntons pas mais alors nous baissons les investissements puisque nous n'avons plus les moyens de les financer.

Nous avions ces trois hypothèses avant que nous ayons l'information sur le résultat de fonctionnement reporté. En 2022, nous aurons un résultat reporté de fonctionnement supérieur de plus de 3 millions à celui de 2021. Cela permettra de neutraliser la baisse de l'épargne. Cela nous conduit à maintenir les taux d'imposition et ne pas avoir d'emprunts nouveaux. Ce résultat de fonctionnement reporté n'est rien d'autre qu'une somme d'épargne accumulée, de cagnotte, qui permet précisément de passer les caps délicats. Si d'aventure nous avions des soubresauts très forts en matière d'énergie ou autre, celle-ci demeurerait pour suppléer aux difficultés et nous aurions alors la possibilité d'arbitrer.

La situation globale est une baisse de l'épargne due aux dépenses de fonctionnement mais une capacité à maintenir les taux d'imposition et à ne pas emprunter du fait de la bonne année 2021 de ce point de vue et de l'épargne accumulée.

Pourquoi faire ? Pour satisfaire à un programme d'investissement qui est compliqué puisqu'il y a désormais trois composantes: Une composante complètement communale, c'est celle qui relève des compétences qui sont restées à la commune, le bâtiment notamment. Une composante totalement métropolitaine, c'est celle qui relève du budget métropolitain propre lorsqu'il fait des opérations sur le territoire de Hyères. Une dernière composante est mixte quand il s'agit de l'argent du contribuable hyérois mais de la signature du président de la métropole. Je veux dire par là quand il s'agit des crédits de l'antenne TPM à Hyères puisqu'elle est financée par une allocation de compensation que nous payons à la métropole en début d'année pour la voirie, la propreté etc... et qui est ensuite débitée par la signature de TPM lorsque nous faisons des opérations.

Donc cela donne la chose suivante : pour ce qui est des compétences communales, il est prévu un montant de 28 410 000 €. Il s'agit des bâtiments administratifs et scolaires en vue d'une grande amélioration rénovation énergétique dans le remplacement des chaudières. Nous avons commencé mais on va accélérer. Environ un million par an y sera consacré dans la suite de ce mandat.

Ce montant concerne les projets suivants :

- La création d'un réfectoire à l'école de L'Almanarre. Vous savez que chaque année nous avons une action dans les écoles.
- Les travaux du Stade André VERAN et du clubhouse qui seront achevés à l'automne 2022.
- L'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine.
- Une meilleure accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.
- Les travaux de rénovation du Val des Rougières puisque nous avons eu un problème de structures et de plomberie, c'est donc une priorité.
- Le château d'eau du Levant.
- La création d'une maison France Service au Val des Rougières. En effet, nous bénéficions du label France Service qui permet d'avoir une mairie annexe où on peut avoir toutes les informations et qui est dotée par l'État de moyens importants.
- L'aménagement du logement de fonction dans le bâtiment de l'Artillerie sur l'île de Port Cros pour un médecin. Nous aurons donc un médecin à plein temps à l'été 2022.

Cela est à comprendre au sens strict des investissements communaux même si je vois des absences : l'église anglicane de Costebelle par exemple.

Il y a ensuite ce qui est mixte et financé par la commune mais sous la casaque TPM avec les crédits de l'antenne pour allocation de compensation d'investissements de 6,62 millions d'euros. C'est compliqué car parfois réalisé directement par l'antenne, parfois réalisé par VAD, notre société d'économie mixte.

Il s'agit du lancement des réhabilitations des avenues De Gaulle, Gambetta, Iles d'Or qui seront opérationnelles à l'automne; des rues Hippodrome et Claude Durand au port; des boulevards Auriol, Mistral, Chateaubriand; du mur de soutènement allée Marie des Lions; des aménagements avenue de Toulon, de la place du Bouchon à l'Ayguade; du jeu de boules à La Capte; de la maîtrise d'œuvre et de la requalification de la fontaine Godillot; de l'étude pour la requalification rue des Capucines, pour celle de la Grotte des Fées et des équipements publics de la vieille ville.

Enfin, il y a ce que fait directement TPM puisque sur compétences propres de TPM. Cela signifie que si la commune d'Hyères n'existait pas, ils devraient le faire quand même et le financer sur leur budget propre. Rassurez-vous, elle existe. Alors là, je suis obligé de faire quelques commentaires compliqués.

Le trait de côte du Ceinturon, c'est à dire cette butée de pieds qui devrait normalement permettre de réduire l'érosion éventuelle de la promenade en bord de mer entre le port et l'Ayguade. Cela est prévu depuis le départ. J'espère que nous allons le faire. Cela est budgété et vient d'être voté au conseil métropolitain. Très clairement, j'appréhende des soubresauts.

Le Sea Line, et vous savez qu'il y a une délibération à ce propos aujourd'hui, nous avons reçu les éléments avant hier. Il s'agit de l'alimentation en eau de Porquerolles, c'est fondamental non pas pour développer Porquerolles mais pour éviter les problèmes que nous avons pu connaître l'année dernière avec la panne du Saint Christophe. Ces travaux sont budgétés. Normalement, sauf tremblement de terre, cela permettra d'être opérationnel à l'été 2023. Les travaux sont essentiellement prévus pour 2022.

Le pôle Echange multimodal est compliqué, très cher et très complexe mais la procédure se poursuit de façon positive; de même que l'accès à la zone du Roubaud, il s'agit de l'accès à partir de A570.

L'aménagement des cours d'eau se fait à travers le Syndicat du Gapeau ou le syndicat des petits cours d'eau TPM. Cela avance notamment au Gapeau, une importante réhabilitation des berges est prévue.

Le réaménagement de la route de l'Almanarre est budgété sur le budget TPM parce qu'elle est reconnue d'intérêt métropolitain. L'opération de 7 ou 8 millions d'euros permettra, du parking Biancotto jusqu'à San Salvadour, d'assainir complètement les problèmes de stationnement, de circulation et d'agréments.



Les aménagements des abords de la gare maritime de la Tour Fondue sur la continuité de l'organisation de la gare pour améliorer les accès, la voie douce de découverte dans le Salin des Pesquiers, la passerelle sur le canal de ceinture, l'étude de la maison Grand Site qui sera en voie de réalisation dans les années 2023 / 2024. Pour finir, le barreau routier de la zone Saint-Martin est réalisé en même temps que l'élargissement de la zone Saint Martin. TPM y a participé pour le barreau et pour le giratoire.

Lorsqu'on parle d'investissements sur la commune d'Hyères, il ne faut pas oublier les 48 millions d'euros que la région investit sur le Golf Hôtel. Cela est d'autant plus intéressant que d'autres communes étaient parties en même temps que nous et qui ne sont pas présentes à l'arrivée.

Enfin, il y a la protection du tombolo ouest et la route du Sel. Je ne vais pas vous rappeler où ils sont situés. Je ne vais pas vous rappeler la fonction que la route du Sel peut avoir. Si elle a été réalisée à un moment donné, c'est qu'il apparaissait à chacun qu'il était important, notamment en période d'activité forte, qu'il y ait deux cordons ombilicaux permettant d'alimenter ou d'évacuer Giens. C'est aussi aujourd'hui la protection de la zone de biodiversité dans les Salins, c'est les problèmes de sécurité. Imaginons qu'il y ait un incident sur la presqu'ile etc...

Depuis quelques années, des réflexions et des études sont menées qui nous ont conduit à avoir des débats, parfois vifs, avec des associations et notamment le professeur LACROIX qui était un peu critique sur ce que proposait le bureau d'études ARTELIA. Je rappelle que la critique du professeur LACROIX, que j'ai retrouvé, consistait à dire que là où la commune doit faire 500 mètres de digue sousmarine, il faudrait faire deux kilomètres. Voilà le débat qu'il argumentait techniquement. J'avais alors dit que je préférais faire cinq cents mètres, voir si nous continuions ou si cela était efficace plutôt que de se lancer dans une opération à grand frais.

Quand j'ai présenté cette opération en 2018/2019 au Conseil national de la Nature et des Paysages à Paris, en même temps que l'opération Grand Site, ils ont été très gentils avec nous. Cependant, à la suite d'une abstention d'un inspecteur de l'administration, la présidente, qui a félicité l'équipe dans les coulisses, m'a dit qu'ils allaient quand même envoyer l'inspecteur pour voir et pour confirmer. Nous avons attendu l'inspecteur jusqu'à l'été 2021. Il a mis deux ans et demi à venir. C'est une personne formidable que j'ai connue quand il était directeur du Parc national du Mercantour et il a rendu un rapport. Le problème est que le rapport ne répond pas à la bonne question. La question que nous nous posions et que se posait le professeur LACROIX était : Que doit-on faire pour lutter contre l'érosion du tombolo? Digue sous-marine ou rechargement? Il s'agit d'un débat de spécialistes. L'inspecteur général a répondu à la question « Doit-on lutter contre l'érosion du tombolo? », c'est à dire « faut-il à tout prix garder la route du Sel ou laisser faire? », étant bien entendu que la philosophie de ladite écologie et du retour à la nature est extrêmement présente au sein du ministère de l'Environnement.

ANTE DAUGIGE

Cette philosophie, on l'a appliquée aux Vieux Salins. Il n'y a pas de population à l'endroit où nous avons désenroché, il y a simplement l'étang et non pas les salins. Si une faille se crée dans la promenade, on construit un petit pont et pour les 4 personnes qui l'empruntent, cela est amplement suffisant. Mais cela est un autre problème.

Si le tombolo ouest se casse, je ne sais pas ce qu'il se passe l'été pour monter à la Tour Fondue. Je ne sais pas ce qu'il se passe en cas d'incendie. Je ne sais pas ce qu'il se passe pendant les travaux indispensables des canalisations d'eau que nous avons dû faire sur la route de la Capte. Je ne sais pas ce qu'il se passe en termes de biodiversité, pour les flamants roses notamment, quand l'eau rentrera. Très clairement la conclusion du rapport de l'inspecteur général BOISSEAU, dans la forme, est de dire qu'il faut faire des études. Dans l'esprit, très clairement, si vous ne faites rien c'est mieux. Je suis fondamentalement scandalisé par ces conclusions et cette philosophie.

Nous allons, dans les jours à venir, à ma demande, avoir une réunion avec le Préfet du Var, TPM et toutes les personnes compétentes mais chacun assumera ses responsabilités. Il sera clairement dit que le choix est fait par les uns ou par les autres. Moi, mon choix est clair, c'est la volonté d'effectuer ces travaux qui ont un impact minimal et qui étaient d'ailleurs des travaux dont les coûts étaient relativement réduits, de l'ordre de 2,5 millions d'euros. Cela permettait d'analyser l'évolution des choses avec la volonté de protéger la Route du Sel, de permettre la circulation et d'alimenter nos préoccupations de sécurité. Si d'autres pensent que le retour à la nature c'est mieux, nous verrons bien. Pour l'instant et dans l'intervalle, on continuera comme on le fait depuis 30 ans quand un trou est possible, à mettre avec notre petit seau et notre petite pelle de quoi tenir jusqu'à la marée suivante. Donc cela est prévu budgétairement mais à l'heure actuelle, je pense que cela peut disparaître.

Voilà donc le programme d'investissement dans ses trois dimensions. Il y a donc un tableau sur les recettes : reports de subventions, nouvelles subventions, produits de cessions prévues notamment les ventes de baux emphytéotiques ou d'autres terrains, retour de la TVA, taxe d'aménagement, ajustement de participation avec la métropole. Dans ces conditions, aucun emprunt n'interviendra car l'autofinancement permettra d'assurer les investissements. Comme en témoigne le dernier tableau, cela permet d'avoir une évolution de la dette qui continue à se réduire avec une capacité de désendettement de 1,56 année, ce qui est extrêmement bas. Cela nous permet pour l'avenir d'avoir des marges de manœuvre extrêmement fortes en matière d'emprunt et forte en matière fiscale. J'espère que nous n'en aurons pas besoin et que nous continuerons à tenir les dépenses et à être extrêmement rigoureux et responsables mais la situation de la commune est très paisible de ce point de vue. Les éléments suivants sont à retenir :

Le maintien des taux d'imposition.

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement sur le personnel avec une stabilité ou une légère réduction. En effet, on ne remplace pas mais on réfléchit en termes de mutualisation, tout le personnel partant à la retraite.
- Une dette en diminution.
- Des investissements de bon niveau.
- Le maintien d'une épargne suffisante.

Voilà mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires et ce projet d'orientations budgétaires qui trouvera sa concrétisation au prochain conseil municipal. Sur ce sujet, avant qu'on passe aux débats d'orientations sur les ports, je laisse la parole à Madame COLLIN.

Mme COLLIN: Sur ce sujet, les dépenses de fonctionnement qui sont caractérisées d'une part par une forte augmentation des charges à caractère général dues à la hausse de l'énergie et d'autre part une forte diminution des charges exceptionnelles font apparaître au total une augmentation maîtrisée de 3,3%, et ce dans un contexte de DGF stabilisé. J'ai bien entendu le choix que vous avez fait de diminuer l'épargne nette pour ne pas recourir à l'emprunt ni au levier fiscal tout en maintenant l'effort d'investissement. Toutefois concernant la fiscalité, si la commune n'augmente pas son taux, par effet mécanique de la base, elle augmente tout de même la fiscalité de 4,4%. Or je voudrais ici rappeler l'ADN politique de notre partie en écartant toute concomitance avec le calendrier électoral.

En effet, depuis que nous sommes élus au sein de ce conseil municipal, nous n'avons cessé à chaque vote de budget - car c'est le cœur de nos préoccupations – de défendre le pouvoir d'achat et la sécurité des Hyérois.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, une étude de l'INSEE qui a calculé le niveau de vie médian pour 30 communes de l'aire toulonnaise place notre ville 29^e sur 30, c'est à dire avant dernière.

M. LE MAIRE: Pourquoi? Le pouvoir d'achat du Hyérois moyen?

<u>Mme COLLIN</u>: Nous avons parlé du niveau de vie médian, c'est le pouvoir d'achat. C'était dans mon journal. Il s'agit des chiffres de l'INSEE.

<u>M. LE MAIRE</u> : Non mais dites-moi tout car cela m'intéresse. Sur 30, quelles sont les 30 ?

Mme COLLIN: Alors, les 30 sont Signes, Le Castellet, La Cadière d'Azur, Saint Cyr, Le Beausset, Evenos, Bandol, Sanary, Ollioules, Six-Fours, La Seyne, Saint Mandrier, Toulon, Le Revest, Solliès-Toucas, Belgentier, Solliès-Ville, La Valette, La Garde, Carqueiranne, La Crau, La Farlède, Solliès-Pont, Cuers, Pierrefeu, La Londe, Collobrières, Bormes, Le Lavandou et Hyères.

M. LE MAIRE: 29^e sur 30, sur quoi ? Qu'est-ce que cela signifie le pouvoir d'achat ?

<u>Mme COLLIN</u>: Ils disent que le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Après, cela est atténué en fonction des gens, de moins de 14 personnes qui vivent aux foyers etc. Ces données proviennent de l'INSEE dans un article de *Var-Matin* du 8 février 2022.

M. LE MAIRE: J'espère que c'est un article de *Var-Matin* mal réfléchi car cela ne veut rien dire d'une part, et d'autre part, il est absolument absurde de dire et d'imaginer que le pouvoir d'achat moyen des Hyérois est inférieur à la plupart des communes que vous venez d'évoquer.

<u>Mme COLLIN</u>: En observant ces chiffres et constatant le niveau de vie médian, sur les 30 communes nous sommes 29^e sur 30. Nous voulions rappeler aussi que si en 10 ans la taxe foncière a augmenté de 28% en France, Hyères est en plein dans cette moyenne puisqu'Hyères est à 28% d'augmentation sur ces années.

<u>M. LE MAIRE</u>: Je vous arrête. On ne peut pas raconter n'importe quoi tout le temps. Vous qui êtes conseillère municipale depuis 10 ans, quand vous me dites que la taxe foncière a augmenté à Hyères depuis 10 ans, vous savez qu'elle a baissé. Le taux de la taxe foncière a baissé.

<u>Mme COLLIN</u>: Que la responsabilité en soit imputable tout ou partie à l'État par la baisse de la DGF ou à des maires précédents ou à vous même les premières années de votre mandat, peu importe. Aujourd'hui, c'est le passé. Mais l'avenir dépend des décisions qui se prennent aujourd'hui, et entre autres, des décisions qui concernent la fiscalité.

Puisque la gestion de la commune est bonne, nous allons jusqu'à vous demander, comme tous les ans, de rendre l'argent aux Hyérois en baissant le taux d'imposition pour améliorer leur pouvoir d'achat et gommer cet effet +4,4%. Jusque là, c'est conforme à ce que nous avons toujours demandé vis à vis du budget. En ce qui concerne la sécurité, nous ne trouvons rien non plus dans le programme d'investissement de la commune qui est valorisé à 28,41 millions d'euros. Certes la délibération N°25 parle bien d'une subvention accordée par la Région à hauteur de 50% de leur coût qui va doter la police municipale d'un véhicule et de radio portative., ce dont nous nous réjouissons, mais cela est un peu court.

Quid de renfort d'effectifs, de caméras de surveillance supplémentaires, de la décentralisation de la police municipale par l'implantation d'antennes dans les quartiers à problèmes ou éloignés du centre ? Rien. Force est donc de constater à quel point nos priorités divergent.

M. LE MAIRE: Pour la 48^e fois, le montant des impôts évolue en fonction d'une part pour une assiette donnée de la revalorisation annuelle qui est faite dans la loi de finances, qui est de 3,4 cette année. La deuxième raison de l'évolution des impôts est le nombre de contribuables. En effet, quand les contribuables sont plus nombreux ou plus riches, l'assiette augmente. Cela est l'évolution dynamique.

La troisième raison est la revalorisation du taux, l'assiette étant donnée.

Ce dont est maître la commune et la seule chose entraînant des conséquences pour un contribuable, c'est le taux. En effet, du fait qu'il y ait d'autres contribuables, cela ne change pas votre impôt. Peu importe. Ce taux, Madame, a baissé depuis 10 ans. Si vous aviez le souvenir des conseils municipaux passés, vous vous rappelleriez par exemple qu'en 2018 nous avons baissé de 6,5% le taux des taxes foncières. Je ne peux pas entendre que les impôts ont augmenté. C'est comme si vous me disiez les impôts ont augmenté en France depuis 1900. Et c'est vrai, on est passé d'une population de 45 millions à 68 millions. Les gens se sont enrichis et donc c'est plus important. Nous avons corrigé l'inflation qui a peut-être conduit à ce que les prix aient doublé ou triplé depuis 1900. Bien sûr, les impôts ont augmenté. L'effet pour un particulier, c'est en euros réels l'effet des augmentations. Honnêtement, surtout dans ces périodes où on est écouté ; changez de thème, surtout que c'est un thème qui démontre une incompétence absolue en matière fiscale.

<u>Mme PORTUESE</u>: En préambule, vous nous avez parlé du rapport de l'inspecteur général, je voudrais savoir si notre assemblée peut être destinataire de ce rapport, même de façon dématérialisée.

M. LE MAIRE: On vient de le recevoir mais je communiquerai sur le sujet Madame.

Mme PORTUESE: Concernant le rapport d'orientations budgétaires qui nous est présenté, il semble correspondre à une gestion équilibrée des finances communales et je note sans augmentation de la fiscalité, en tout cas pour l'instant. En effet, dans un article de Var-Matin daté du 27 janvier dernier, vous vous inquiétiez à juste titre de l'augmentation du prix du gaz. Vous l'avez mentionné dans votre préambule sur votre collectivité dans les mois à venir. Vous aviez alors envisagé une augmentation des impôts et, je cite, « peut-être 2% à 2,5% » d'autant plus que dans le présent rapport vous notez que la commune a encore cette année décidé de maintenir ses taux d'imposition pour un an et on s'en réjouit. Mais dans le même temps, vous envisagez, selon la situation relative au coût de l'énergie dans les mois à venir, d'étudier les mesures à prendre en matière de fiscalité. Par conséquent, il semblerait que ce maintien des taux d'imposition ne soit pas assuré en 2022.

M. LE MAIRE: Il est assuré car le taux d'imposition ne se vote qu'une fois. Au prochain conseil municipal, nous voterons le maintien des taux d'imposition et cela jusqu'en mars 2023.

<u>Mme PORTUESE</u>: C'est cette petite phrase en page 15 du rapport qui me posait question puisque vous notiez la pression relative au coût de l'énergie dans les mois à venir.

M. LE MAIRE: Je parlais des années ultérieures chère Madame. Si d'aventure il y avait un cataclysme, cela nous conduirait éventuellement à emprunter. Cela nous conduirait éventuellement à couper drastiquement dans les investissements pour ne pas avoir à les financer. Cela nous conduirait à avoir une rigueur encore plus forte en matière de fonctionnement. Mais le taux d'imposition, lui, il est voté une fois par an.



<u>Mme PORTUESE</u>: Je parle du pouvoir d'achat parce qu'avec la crise sanitaire qui a touché toutes les catégories socioprofessionnelles, il est important qu'il soit sanctuarisé.

Toujours dans cet article du 27 janvier, vous avez également pointé le côté fortement énergivore de la piscine. Quelle alternative envisagez-vous ? Ne pouvons-nous pas nous orienter vers une alimentation en chaleur par des chaudières biomasses ? A Hyères, il existe une entreprise innovante et experte en la matière qui pourrait apporter une solution pérenne et à faible niveau d'émission de carbone. Il s'agit de Mini Green Power. Nous aurions ainsi une piscine dite *bepass*, piscine à énergie passive, qui pourrait également récupérer les calories de la chaleur appelées « fatal » qui s'évaporent dans la nature, comme l'a fait par exemple la commune de Roquebrune Cap-Martin. Par ailleurs, j'ai assisté mardi à un webinaire organisé par TPM sur l'économie circulaire et il a été évoqué que la mutualisation concernant les énergies sur la métropole était possible. Cela est donc aussi une piste pour absorber la hausse considérable de l'énergie sans envisager d'augmentation d'impôts mais encore une fois vous nous avez rassuré un instant.

Pour finir, j'avais une question sur la répartition des effectifs par filière. Pourquoi y at-il une baisse de 7 agents en Sanitaire et sociale alors qu'il y a une hausse de 8 agents en Sport ? Je vous remercie.

M. ROUX: En Sport, la piscine ne dépendait pas jusqu'à l'année dernière du service des Sports. Il s'agissait d'un service spécifique. Le service des sports a récupéré les employés de la piscine. Nous n'avons pas rembauché plus que ça. Il s'agit d'un transfert.

M. LE MAIRE: Pour la piscine, les panneaux photovoltaïques devraient réduire notre facture sur 30% de ce que nous coûte la piscine. Cela nous permettra de substituer l'énergie liée aux panneaux photovoltaïques à 30% du gaz actuellement consommé. Donc nous allons faire une économie significative. La deuxième chose concernant les économies d'énergie, c'est le plan de rénovation des bâtiments qui est essentiel. Près d'un million d'euros chaque année nous conduiront à hermétiser les bâtiments anciens.

<u>M. MASSUCO</u>: Merci Monsieur le Maire, j'ai deux observations s'il vous plaît, une première sur le fond et une seconde sur la forme. J'ai analysé le débat d'orientations budgétaires que vous nous avez soumis et où vous nous invitez à débattre pour la troisième fois depuis que je suis élu conseiller municipal.

Sur les orientations budgétaires, et je dois vous dire que j'ai de plus en plus de mal à en comprendre l'intérêt, vous semblez respecter la loi, il n'y a rien à en dire mais vous semblez ne pas en respecter l'esprit. Quel est l'intérêt de débattre des orientations budgétaires 2022 le 25 février 2022, moins d'un mois avant le vote du budget primitif? Les orientations budgétaires arrêtées, votre budget est déjà engagé et quoique nous dirons, cela n'entraînera aucune répercussion.

Vous décidez seul, sans concertation et sans prendre en compte les aspirations d'une majorité de Hyérois représentés dans l'opposition. Sur le contexte local, il est regrettable que peu de données économiques et sociales nous soient communiquées pour nous faire une idée précise des résultats. Pour exemple, j'ai trouvé dans le rapport de la politique de la ville, une résolution postérieure. Il est indiqué que selon les quartiers le taux de chômage peut atteindre 26,4 % alors qu'il est en moyenne de 7 % en France. Il s'agit du Val de Rougières.

<u>M. LE MAIRE</u>: Prenez des quartiers comparables, ne soyez pas malhonnête. 26,4%, ce sont souvent des quartiers difficiles et je ne remets pas en cause votre chiffre mais vous comparerez aux autres quartiers difficiles en France et au taux de chômage moyen en France.

M. MASSUCO: A La-Seyne-sur-Mer, le taux de chômage est inférieur au nôtre. Dans le quartier du centre-ville, le taux de chômage est de 29% sur une population de 682 habitants. Ces chiffres proviennent du rapport de la politique de la ville. A la lecture du rapport d'orientations budgétaires 2022, il ne semble pas ressortir l'animation économique, le soutien aux investissements, l'amélioration des infrastructures qui apparaissent comme un axe central de votre politique. La preuve en est une baisse du personnel d'animation, mais vous me direz sûrement pourquoi.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, j'ai noté également que vous présentez qu'une fois de plus on fait part de la disparition de la dotation globale de fonctionnement qui, je le rappelle, date de 2014. Je veux bien qu'on vive avec le passé mais lors des trois précédents débats d'orientations budgétaires, vous avez fait la même remarque. Aujourd'hui, cela fait 8 ans que la dotation globale de fonctionnement a disparu. Je crois qu'il conviendrait de ne plus en tenir compte. A ce titre, et ce depuis 2014, vous n'avez pas anticipé pour préparer la ville à la transition énergétique.

Une première conséquence est le prix de l'énergie qui ne cesse d'augmenter. Il était possible dès 2014 comme de nombreuses villes de mettre en place un système d'énergies renouvelables avec par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parkings comme vous allez le faire à la piscine. Sur les bâtiments municipaux, j'ai noté dans l'article *Var-Matin*, que cela était difficile ou compliqué. Il en va de même pour des partenariats avec les *greentechs* afin d'utiliser les déchets verts, de la rénovation énergétique des bâtiments et des chaudières. Ce dernier point sera fait.

Malheureusement tournés vers le passé, nous avons, une fois de plus, manqué notre rendez-vous avec l'innovation, la recherche, la création. Cela nous aurait pourtant certainement permis de créer des emplois, d'envisager et de diminuer notablement les dépenses énergétiques et notre empreinte carbone. J'ai pu noter avec plaisir que vous aviez pris l'option de maintenir les taux d'imposition locale inchangés.

J'ai parfaitement compris les explications que vous avez données précédemment à savoir l'assiette, la base et le montant des taux d'imposition qui, au demeurant, comme l'a dit ma collègue COLLIN va augmenter de 2,5 millions d'euros les recettes par une base d'imposition ordonnée par la loi de finances 2022 et augmentée de 4,4 %. Une priorité pour réaliser des économies consiste à bien encadrer les chantiers en cours et prévus, les tableaux de tout à l'heure démontrent une augmentation moyenne. Cette augmentation moyenne correspond à un dépassement de budget d'approximativement 30 %. Cela me paraît inacceptable et cela révèle une véritable gabegie. Je parle du musée, du centre du nautisme notamment. Il en va de la responsabilité de la ville et de ses élus de bien gérer l'argent public, il est nécessaire d'avoir un pilote dans l'avion.

En ce qui concerne les investissements, quelle est la ventilation des 28 400 000 € que vous prévoyez pour les investissements financés par la Ville ? D'autant plus que si l'on compare avec les documents produits dans d'autres résolutions, le compte ne semble pas y être. J'interroge parce que je n'ai pas la réponse. A cela s'ajoute le fait que les investissements prévus semblent être constitutifs d'un programme électoral ou d'une liste à la Prévert qui ne sera, à mon sens, jamais mis en œuvre de manière complète : nous n'avons pas de dates, pas de montants et je note la regrettable absence de prise en compte des transports en commun. On ne parle toujours pas du BHNS, du bilan des pistes cyclables où Hyères est en retard. Peut-être que *Var-Matin* avait mal écrit son article, mais un article est paru indiquant que la ville d'Hyères était mal classée quant aux pistes cyclables.

<u>M. LE MAIRE</u>: Juste un petit commentaire, relisez l'article cela me fera plaisir. Sur l'aire toulonnaise, Cuers, Solliès-Pont, La Seyne, Saint-Mandrier, Ollioules, Sanary, Bandol, La Crau, La Garde, Saint-Cyr et Toulon sont moins bien classées que nous. Seules trois communes sur l'ensemble de l'aire toulonnaise sont mieux classées que nous, à savoir Carqueiranne, Six Fours et Le Pradet. Relisez l'article.

M. MASSUCO: Vous avez raison. Quand on est mauvais, il vaut mieux se comparer avec des communes qui sont encore plus mauvaises que nous. Vous avez raison.

M. LE MAIRE: A l'avenir, chacun fera son monologue et puis on votera.

<u>M. MASSUCO</u>: Plus les années passent, plus notre ville stagne sans prévoir l'avenir. Cette politique me paraît sans vision, sans concertation. La ville me paraît décliner, perdant son âme sauf pour les projets immobiliers. Espérons que le budget primitif qui sera voté sera plus audacieux que le débat d'orientations budgétaires qui nous est soumis.

Sur la forme maintenant, j'entends bien ce que vous me dites sur le débat budgétaire des ports mais vous imaginez bien que nous avons tous des fonctions, qu'on travaille et qu'il est difficile d'examiner, d'évaluer des documents lorsqu'ils nous sont produits moins de cinq jours francs avant le conseil municipal.

C'est la raison pour laquelle le législateur, et on va faire un peu de juridique, a prévu à l'article L2120-12 du Code des Collectivités territoriales que dans les communes de 3500 habitants et plus une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation. Le délai de convocation est fixé à 5 jours francs. En cas d'urgence, et le on verra tout à l'heure pour la délibération N°38, le délai peut être abrégé. Lorsqu'on regarde les jurisprudences qui s'appliquent et que cela fait déjà plusieurs fois qu'au dernier moment on se retrouve avec des résolutions à l'ordre du jour...: la Cour administrative de Lyon le 9 décembre 2004, le Tribunal administratif de Nice 10 novembre 2006 et j'en citerai d'autres si vous le voulez. Ils considèrent que toutes les convocations adressées moins de cinq jours francs sont nulles et qu'elles ne peuvent être votées à la résolution.

Vous devez donc aujourd'hui, dans un budget annexe qui doit être rattaché au budget principal, soit reporter soit voter contre.

<u>M. LE MAIRE</u>: Bien. Je retire de l'ordre du jour la délibération N°4. J'observe simplement l'esprit consensuel et positif de M. MASSUCO. On fait du droit, on retire. On convoquera donc un conseil municipal spécifique sur le débat d'orientations budgétaires dans les 10 jours à venir. Merci pour votre intervention. Continuez à faire du droit, c'est vraiment la seule chose dans laquelle vous pouvez exceller.

Il suffit! Vous n'êtes pas un partenaire, vous n'êtes pas un conseiller municipal d'un groupe. Vous êtes là uniquement pour créer des difficultés. Je me suis excusé à titre personnel alors que...

M. MASSUCO: Je ne crée pas de difficultés. Je dis simplement les choses.

M. MARTIN: Nous n'avons pas la parole alors que nous sommes le premier groupe et que nous aurions dû parler en premier.

M. LE MAIRE: On retire ce point de l'ordre du jour. C'est la première fois en 30 ans qu'il y a une volonté de créer des difficultés plutôt que de les résoudre à l'intérieur des différents groupes de ce conseil municipal. Il s'agit sûrement de la nouvelle méthode et de la nouvelle politique.

<u>M. MARTIN</u>: Je dis simplement que nous aurions dû nous exprimer en premier et que nous ne nous sommes pas exprimés parce que vous n'avez pas respecté l'ordre d'importance des groupes.

M. LE MAIRE: Je n'entends pas de toute façon. Délibération N°5.

<u>Mme AGOSTA</u>: Monsieur le Maire, excusez-moi. Ce n'est pas possible de ne pas nous laisser la parole. Cela est anti-démocratique.

M. LE MAIRE: Madame, cette délibération n'étant plus à l'ordre du jour, vous n'avez pas la parole. Des gens qui sont vos anciens colistiers mais qui sont sans doute toujours vos amis ne souhaitent pas qu'on puisse mettre à l'ordre du jour cette délibération parce qu'ils n'ont pas pu approfondir leurs réflexions. C'est un acte d'amitié et de courtoisie. A partir de là, la question est retirée de l'ordre du jour et vous pourrez vous exprimer le temps que vous voudrez dans dix ou quinze jours.

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Plan de relance 2020-2022 Dotation de soutien à l'investissement public local 2022 – Demande de subventions pour les opérations « Réhabilitation, rénovation énergétique, mise aux normes et sécurisation du gymnase des Rougières », « Rénovation énergétique des écoles » et « Mise aux normes accessibilité des équipements publics au titre de l'ADAP »

Mme MANA: Dans le cadre du plan France Relance, 100 milliards sont mobilisés afin de redresser rapidement et durablement l'économie française autour de 3 volets principaux: écologie, compétitivité et cohésion. Les mesures mises en œuvre dont peuvent bénéficier des collectivités territoriales s'axent autour d'un plan d'investissement massif en faveur des grandes priorités thématiques: rénovations, mises aux normes, développements d'infrastructures en faveur de la mobilité, développement numérique, création, rénovation de bâtiments scolaires et contrat cœur de ville. La commune doit entamer un programme d'investissement répondant aux critères du gouvernement et propose de solliciter une subvention pour trois opérations dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Nous vous proposons:

- Projet 1: une rénovation énergétique des écoles communales pour 2 218 758 €
- Projet 2 : la réhabilitation, la rénovation énergétique et mise aux normes et la sécurisation du gymnase des Rougières pour 1 614 502 €
- Projet 3 : la mise aux normes de l'accessibilité des équipements publics pour 389 858€

Le montant de la subvention demandée correspond à 60 % de chacun des montants.

M. LE MAIRE: Des observations? Madame COLLIN.

<u>Mme COLLIN</u>: Sur le volet « mise aux normes et accessibilité des équipements publics » au titre de la DAP, la mer n'est pas à proprement parler un équipement public mais elle est publique et mériterait de voir son accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

En marge de ce budget, nous souhaiterions l'installation de tapis d'accès compatibles avec des fauteuils roulants sur chaque plage de Hyères.

M. LE MAIRE: S'il n'y pas d'autres observations, je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N° 6 – PARC AUTO – Vente aux enchères en ligne des biens immobiliers réformés par la ville d'Hyères

M. GIRARDO : (Lecture de la délibération.)

Dans un souci de favoriser le réemploi des matériels et véhicules, la décision de vendre des biens dont la valeur dépasse les 4 600 € revient au conseil municipal. Ainsi, le conseil municipal décide de la mise aux enchères des biens dont la valeur finale d'enchère est susceptible de dépasser ce seuil de 4 600 €.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 7 – SPORTS – Semaine Olympique Française de Voile Hyères-TPM.Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'organisation avec la Fédération Française de Voile.

M. ROUX: La Fédération Française de Voile et la Ville ont décidé de poursuivre leur collaboration pour l'organisation de la Semaine Olympique prévue chaque année et ce après deux ans d'interruption du fait de la pandémie. La métropole reste le principal partenaire financier à hauteur de 170 000 €, la Ville d'Hyères est le principal partenaire logistique et technique. Il convient de signer une nouvelle convention d'organisation pour la période 2022-2024 qui prévoit les engagements respectifs de la Ville et de la Fédération Française de Voile. Cette année, elle se déroulera du 23 au 30 avril et comportera 10 séries olympiques.

- iQ Foil hommes et femmes (remplace les planches à voile)
- Kite hommes et femmes
- Nacra mixte
- dériveur mixte
- 470 mixte nouvelle catégorie
- Laser hommes et femmes
- 40' Liner hommes et femmes

A ce jour, plus de 750 compétiteurs sont inscrits à 2 mois de la manifestation, ce qui laisse augurer une participation de plus de mille compétiteurs. Des actions seront programmées avec les scolaires : des rencontres avec 3 sportifs soutenues par TPM, des sorties en mer pour suivre les régates, une action de sensibilisation au respect de l'environnement, des projets pédagogiques avec 15 classes de la métropole. Je vous demande d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer cette convention pour 3 ans.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 8 – EVENEMENTIEL – FINALE NATIONALE DE LA COUPE DE FRANCE DES FLEURISTES. Convention de partenariat avec la Fédération Française des artisans fleuristes

Mme BERNARDINI: La Fédération Française des Artisans Fleuristes par le biais de l'Association Nationale pour les Festivités Florales a sollicité la commune afin de pouvoir organiser du 25 au 27 mars 2022 au Forum du Casino la 50° finale nationale de la Coupe de France des Fleuristes. Considérée comme la capitale de la fleur coupée et disposant à travers la Sica, marché aux fleurs, du premier lieu de mise en marché et de fleurs coupées en France et 4° marché européen, la commune semble être le lieu approprié à l'organisation de ce bel événement qui recevra le soutien financier de la métropole. Une dizaine de candidats pourront ainsi proposer leurs compositions florales à un jury composé de maîtres fleuristes titrés et/ou reconnus. Des animations grand public viendront compléter ces 3 jours d'animation en centreville. La Ville apportera ainsi un soutien dans l'organisation logistique et opérationnelle de l'événement mais également en matière de communication et de sécurité. Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec la ANFF correspondante.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

<u>AFFAIRE N° 9 – COMMERCE – Marché hebdomadaire du Port – Déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile.</u>

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 10 – COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché forain du centre ville – Déplacement du marché à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art.

Mme BERNARDINI : (Lecture de la délibération.)

Toutes ces modifications du fonctionnement du marché doivent faire l'objet d'une délibération, nous vous en demandons donc l'autorisation.

M. ROUX: Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 11 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Boulevard Maréchal Juin – Autorisation de déposer une Déclaration Préalable de division des parcelles AM n°255 et 258

M. CORNILEAU: On se situe ici derrière le commissariat de police nationale, il s'agit du futur déménagement du lycée du Golf Hôtel en vue de la vente des terrains communaux à la région. Il convient de diviser les parcelles numéro 255 et 258. La division s'opère entre, d'une part au nord, des parcelles qui concernent le projet en lui-même et, au sud, des parcelles qui reviendront à TPM. Il s'agit du barreau routier. Et pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de division.

M. ROUX: Pas de question? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 12 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – 4 Rue Soldat Bellon – Copropriété CENTRE OLBIA – Echange de lots de copropriété entre la Commune et la copropriété du Centre Olbia

M. CORNILEAU : (Lecture de la délibération.)

M. ROUX: Y a-t-il des questions? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°13 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORT CROS - Déclassement du Domaine Public Communal d'une maison, d'un puits et d'un lavoir - Reprise par l'ETAT

M. CORNILEAU : (Lecture de la délibération.)

M. ROUX: Y a-t-il des questions? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°14 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - VENTE PROPRIETE COMMUNALE - Aliénation des parcelles communales situées Rue des Bigaradiers cadastrées section DH n° 0223, 0224, 0225, 0226, 0227, 0228, 0229, 0230

M. CORNILEAU : (Lecture de la délibération.)

<u>M. EYNARD-TOMATIS</u>: Je voudrais poser quelques questions car je n'ai pas pu assister à la commission. On nous parle de parcelles qui ne présentent plus d'intérêt en termes d'usage. Quel est l'usage actuel de ces parcelles ?

M. CORNILEAU: C'était un emplacement réservé pour permettre cette liaison routière qui devait relier la rue des Bigaradiers et la rue Jean-Bouin dans le quartier de la Blocarde.

M. EYNARD-TOMATIS: Ce sont des parcelles à usage de friches?

<u>M. CORNILEAU</u>: Ce sont des parcelles constructibles. A 465 000€ pour 987m², elles auront un usage de construction.

M. EYNARD-TOMATIS: Mais vous savez que nous n'aimons pas trop encore voir construire. Il était utile d'avoir la précision.

<u>M. CORNILEAU</u>: C'est dans un quartier. Il y aura au maximum deux maisons, comme ce qu'il y a autour.

<u>Mme COLLIN</u>: Deux maisons ou pourquoi pas un immeuble, je ne sais pas moi. De deux ou trois étages ?

M. CORNILEAU: Si vous préférez un immeuble. Nous pourrons l'inscrire au PV.

<u>Mme COLLIN</u>: Parce que vous nous dites une ou deux villas mais qu'est ce qui empêche que ce soit plutôt un immeuble ?

M. CORNILEAU: Les règles d'urbanisme sur ces terrains.

M. ROUX: On verra qui achètera Madame COLLIN.

Mme COLLIN: Pardon?

M. ROUX: C'est ceux qui achèteront qui décideront.

<u>Mme COLLIN</u>: Oui mais voilà, nous n'avons pas envie de prendre ce risque. Nous aurions bien vu un peu d'espaces verts, un parc pour les enfants, un potager, quelque chose qui plaise aux riverains. Nous sommes contre.

M. ROUX: D'accord.

<u>Mme AGOSTA</u>: Nous constatons la quasi-systématisation des ventes du patrimoine construit de la Ville. Lors du précédent conseil sous des prétextes identiques, la Ville n'a plus l'utilité de tel ou tel bâtiment ou tel terrain.

Cette politique, à notre avis, entraîne inévitablement l'augmentation des promotions immobilières sur les parcelles ainsi libérées et donc la construction d'immeubles qui ont inévitablement pour conséquence une densification accrue des quartiers. Cette urbanisation galopante de la ville nous interpelle car les infrastructures que les habitants et les résidents ponctuels sont en droit d'attendre de leur cadre de vie ne suivent pas. Nous n'avons pas de nouvelles écoles dans certains quartiers, il y a une saturation des places de stationnement et l'encombrement des voies d'accès pour les problèmes les plus généraux.

La rue de Bigaradiers s'étend du boulevard Pasteur et de l'avenue Blocarde qui est déjà une zone extrêmement urbanisée. Nous notons une augmentation des nouveaux programmes immobiliers sur cette avenue. La rue continue par un quartier de veille active sur lequel sont implantés les quartiers des Bosquets et de la Blocarde. J'ai vérifié, les parcelles en cause sont en friche donc immédiatement aménageables pour une opération de promotion immobilière. Il nous apparaît important qu'au lieu de se défaire du patrimoine immobilier de la ville, il faudrait au contraire œuvrer pour la création d'un lien social et associatif. Comprenez également le risque accru du lien œuvrant entre urbanisation et insécurité. Il nous semble en effet préférable avant de décider de l'inutilité d'un terrain communal tout proche d'un quartier comme le Bosquet ou la Blocarde, d'envisager la transformation des parcelles en infrastructure utile comme la création d'une crèche ou d'une maison de quartier, voire d'un espace vert ou d'un terrain de jeux pour enfants pour un aménagement plus adéquat au service des Hyérois. Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe s'abstiendra de cette délibération.

M. LE MAIRE : D'autres observations ? Je mets aux voix.

Je pense que cela a été précisé mais il s'agit fondamentalement d'améliorer les conditions de stationnement dans le quartier et de rendre plus hermétique la situation de l'Hôtel Ibis et du quartier de Bosquet.

ADOPTEE PAR 36 VOIX

2 CONTRE: Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

7 ABSTENTIONS: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.

AFFAIRE N°15 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 8 Avenue de la Caravelle cadastré section IL n°0139 formant le lot n°105 au profit de Monsieur ANTHOINE Pierre

<u>M. CORNILEAU</u>: Juste avant de parler de cette délibération, je fais remarquer qu'une erreur s'est glissée sur la parcelle dont la superficie est de 299m² et celle de la maison est de 60m² et non pas 62m². Il s'agit ici de Monsieur ANTHOINE Pierre pour le lot N°105 du lotissement communal de l'Ayguade, 8 Avenue de la Caravelle. Monsieur ANTHOINE est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2024, il désire racheter le bail pour le prix de 162 600,00 €.

<u>Mme PORTUESE</u>: Comme je m'en étais expliquée et l'avais annoncé lors du dernier conseil municipal, relativement à la loi Climat et Résilience, dorénavant je m'abstiendrai, par principe de précaution, sur toutes les questions de ventes de baux emphytéotiques.

Mme BURKI: Ma remarque concerne les délibérations de 15 à 19 sur la vente des baux emphytéotiques en pleine propriété aux emphytéotes de la Capte et de l'Ayguade. En référence au rapport de Jean-Marc BOYER, inspecteur général de l'administration du développement durable du 28 mars 2019, sur le chapitre 4.3 du rapport qui concerne le contrôle de l'urbanisation de la presqu'île, ces baux figurent parmi les 546 situés dans des lotissements communaux du territoire de l'OGS. L'appel à projets de relocalisation des activités et des biens, qui avait été lancé auprès des collectivités locales par l'État en 2012 et abandonné en 2014 sur le thème, 5 territoires recomposent le littoral. Doit-il encore être mené afin d'être en adéquation avec la loi Climat et Résilience du 22 aout 2021 ? Et doit-il les porter à connaissance de 2017 et 2019 ? Vous n'ignorez pas que le rapport BOYER préconise, et il serait étonnant que le rapport BOISSEAU soit contradictoire, de profiter de la fin prochaine des emphytéoses pour les arrêter et déconstruire dans les zones à risques de submersion en application du principe de précaution à 20, 30, 50 ans. Tels sont les propos énoncés dans le rapport. Le principe de précaution est tout sauf rationnel. Quand on ne sait pas bien, on ne fait rien. Mais est ce que ne rien faire est moins dangereux que de faire quelque chose qui pourrait être efficace? Cela peut se comprendre lorsqu'il s'agit seulement de bien prendre le temps d'analyser les enjeux.

Nous ne sommes absolument pas contre les baux emphytéotiques et surtout le fait que les gens continuent de les exploiter mais pour principe de précaution, il me semble qu'il faudrait réfléchir avec les emphytéotes et les réunir afin de bien leur expliquer les problèmes auxquels ils pourraient s'attendre s'ils achètent.

M. LE MAIRE: Bien, merci. Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 40 VOIX

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE

AFFAIRE N°16 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 2 Avenue des Hirondelles cadastré section IM n° 0176 formant le lot n°38 au profit de la SCI HIPPOCRATUS

M. CORNILEAU: La SCI HIPPOCRATUS a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot N°38 du lotissement communal de l'Ayguade au 2 Avenue des Hirondelles. Cette SCI est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2024 comme la délibération précédente. La parcelle de 409m² supporte une maison de 62m². Cette vente aura lieu moyennant l'estimation du domaine 208 000 €.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 40 VOIX

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE

AFFAIRE N°17 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 13 Avenue des
Hippocampes cadastré section IM n° 0306 formant le lot n°115 au profit de
M. DEL PELLEGRINO Christophe

M. CORNILEAU: Cette délibération concerne M. DEL PELLEGRINO Christophe pour le lot n°115 du lotissement communal de l'Aygade situé au 13 Avenue des Hippocampes. Il est emphytéote lui aussi jusqu'au 31 décembre 2024. La parcelle de 290m² supporte une maison de 45m². Le prix de vente est de 180 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 40 VOIX

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE

AFFAIRE N°18 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 4 Traverse du Bouvet
cadastré section EV n° 0310 formant le lot n° 9 au profit de M. QUEMERE et
Mme MATTEODO

M. CORNILEAU: A La Capte, M. QUEMERE et Mme MATTEODO au lot n°9 du lotissement communal situé 4 Traverse du Bouvet, sont emphytéotes jusqu'au 30 juin 2037. La parcelle a une superficie de 562 m² et supporte une maison de 146 m² environ et d'un garage de 27,5 m². Le prix de vente est de 334 000€.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 40 VOIX

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE

<u>M. LE MAIRE</u>: Pour rappel, concernant les baux emphytéotiques, on applique une délibération, un cahier des charges, l'estimation des domaines et des réglementations et des contrôles, y compris la submersion. Je ne vois pas comment on peut changer cela et notamment changer la loi.

AFFAIRE N°19 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 83 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0272 formant le lot n° 356 au profit de M. DECULTY Stéphane

<u>M. CORNILEAU</u>: M. DECULTY Stéphane, pour le lot n°356 du lotissement communal au 83 Avenue de l'Arrogante, est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2047. La parcelle est de 400 m² et supporte une maison d'une superficie de 112 m². Le prix de vente pour cette délibération est de 242 000€.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 40 VOIX

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE

<u>AFFAIRE N°20 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie</u> publique – Rue Docteur BARBIER

Mme RITONDALE: Nous avons décidé, avec l'autorisation de la belle fille de Monsieur BARBIER, de dénommer la voie qui se trouve à la montée du Val des Rougières. Il s'agit de la petite rue qui passe devant les immeubles avant de monter aux Vals des Rougières. Il existait une rue Docteur Eugène BERRE et une rue VIDAL. Nous avons pensé donner à cette rue le nom de Monsieur BARBIER, qui était le deuxième adjoint sous le mandat de Pierre ARLAUD et député de la deuxième circonscription du Var. Il était le suppléant de M. Julien CASEL et chef de service médecine à l'hôpital d'Hyères. Afin de perpétuer sa mémoire et palier à l'absence de cette dénomination de voie, nous avons proposé une dénomination en tenant Chemin de l'Excelsior et aboutissant rue du Docteur VIDAL.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>AFFAIRE N°21 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination et Modification de voies privées : Rue des FLEURS et Allée des POIVRIERS.</u>

Mme RITONDALE : (Lecture de la délibération.)

Ceci à fin d'améliorer les services et notamment la Poste, les pompiers, les ambulances et les services de secours.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix?

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°22 - COMMANDE PUBLIQUE - GESTION FONCIERE ET

DOMANIALE - Concession sous forme de délégation de service public pour

l'exploitation d'activités de bains de mer sur le Domaine Public Communal
Emplacement situé 1550 Boulevard de la Marine / Plage du Ceinturon - Principe

du recours à une délégation de service public

M. CORNILEAU: Il s'agit ici d'approuver le principe du recours à une délégation de services publics et les principales modalités d'exploitation de la future concession pour le lot de plages situé 1550 boulevard de la marine, actuel Petit Bain, dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a recueilli l'avis de la Commission consultative des services publics locaux le 4 février dernier pour le principe du recours à une délégation de service public.

Cette CCSPL a émis un avis favorable. Le mode de gestion choisi l'a été compte tenu de la spécificité de l'activité au niveau de la plage et de l'inadéquation des moyens humains et techniques de la collectivité avec l'organisation d'un tel service. Il apparaît nécessaire d'attribuer cet emplacement dans le cadre d'un contrat de concession sous forme de délégation de services publics. Le contrat de concession sous forme de DSP est conclu pour une durée d'exploitation de 6 saisons balnéaires. Cette délibération applique à la fois le principe de recours à l'ADSP et les principales modalités d'exploitation.

Ces principales modalités d'exploitation sont le service de bains de mer et d'un lot matelas - parasols ; les activités connexes liées à la mer comme la location d'engins de plage ; un service de boisson et de restauration. La concession sera tenue de disposer et d'entretenir des installations sanitaires (toilettes et douches) dont une partie sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit de les mettre à la disposition de la clientèle et du public fréquentant la plage à titre gracieux.

Le concessionnaire sera tenu d'assurer la sécurité de la baignade.

Enfin, la commune percevra une redevance annuelle nette composée d'une part fixe et d'une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires.

Mme COLLIN: Nous approuvons le principe de la DSP mais nous aimerions faire une petite remarque quant à la durée de la concession. Nous pensons, pour ce type de contrat de concession, tant dans l'intérêt de la commune qui perçoit une redevance sur une part variable dépendante du chiffre d'affaires que dans l'intérêt des usagers qui sont en général des touristes mais aussi des Hyérois que nous aimerions fidéliser sur notre territoire.

La durée de six ans est trop importante selon nous pour maintenir un niveau de qualité. Souvent, il peut se produire un relâchement, un manque de remise en question, les gens pouvant se dire « on verra bien dans six ans ». Nous voulions attirer votre attention sur ce point et vous proposer une durée de 3 ans plutôt que de 6 ans.

M. LE MAIRE: Cette durée est la durée habituelle, étant bien entendu qu'il faut qu'il y ait une adéquation entre le montant des investissements demandés et la durée. On ne peut pas décider d'une durée d'un an si on demande beaucoup d'investissements. Six ans c'est peu. Encore une fois, les services de l'État vérifient l'adéquation entre le montant des investissements et la durée.

Est ce qu'il y a d'autres observations ? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°23 - COMMANDE PUBLIQUE - SERVICE ACHATS – Acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville d'Hyères, services municipaux, établissements scolaires, service des Ports - Marché mixte – Mise en appel d'offres ouvert

Mme BATTESTI: Le marché à bons de commande relatif à l'acquisition et la maintenance de l'ensemble du parc des photocopieurs de la ville est arrivé à son terme en mars 2020. Il convient donc de lancer dès à présent une procédure d'appel d'offres ouvert pour attribuer le nouveau marché d'acquisition et de maintenance de l'ensemble du parc qui concernera aussi bien les services municipaux, les établissements scolaires et les services du port. Par ailleurs, compte tenu de la loi du 10 février 2020, loi dite AGEC de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, et de son décret d'application du 9 mars 2021, il a été décidé d'intégrer un lot relatif de photocopieurs reconditionnés. Cette nouvelle procédure comprend deux lots séparés, affectés des montants annuels suivants :

- Lot N°1: Acquisition et maintenance de copieurs neufs et maintenance du parc actuel, avec un minimum de 90 000 € TTC et un maximum de 170 000 € TTC.
- Lot N°2: Acquisition et maintenance de copieurs reconditionnés avec un minimum de 15 000 € TTC et un maximum de 60 000 € TTC.

Chaque marché, passé sous la forme d'un marché mixte, comprend une part en accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition des photocopieurs et une part en marché ordinaire à prix unitaire pour la maintenance. Chaque marché sera conclu à compter de sa date de notification et jusqu'à la fin des prestations. L'acquisition des matériels se fera par le biais de bons de commande à compter de la date de notification du marché et ce pour une durée d'un an renouvelable une fois la date d'anniversaire. La durée de la maintenance est de 5 ans avec une sixième année de maintenance sous forme de tranche optionnelle.

<u>Mme PORTUESE</u>: Je voterai bien sûr pour cette délibération. Je trouve très bien le fait de prévoir l'acquisition de photocopieurs reconditionnés. Cela rentre parfaitement dans la loi AGEC. Toutefois, je me demandais pourquoi ne pas faire un seul lot de photocopieurs reconditionnés et de supprimer le lot de photocopieurs neufs. Cela engendrerait une économie non négligeable. Est ce qu'il y a une raison précise?

M. LE MAIRE: Je suppose parce que la commande publique administrativement a pensé qu'il était préférable de faire deux lots.

<u>Mme PORTUESE</u>: Je me posais la question. Pourquoi pas ne pas faire uniquement du reconditionné?

<u>Mme BATTESTI</u>: Pour ma part et pour avoir un peu travaillé sur le dossier, il n'est absolument pas vérifié que le reconditionné soit moins cher que le neuf. C'est le premier appel d'offres qui se réalisera avec la loi AGEC. Il y en aura d'autres en 2022, la loi étant récente. Les 20% portent sur le montant global des achats, il était préférable de s'assurer d'un équilibre dans la reconstitution du stock de matériel reconditionné.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°24 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Extension, déploiement et maintenance des installations THD, vidéoprotection et périphériques urbains connectés de la Commune d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

M. LAFAURE: Il s'agit de l'extension du déploiement et la maintenance des installations très haut débit, vidéoprotection, et périphériques urbains connectés de la commune d'Hyères. Ce marché à bons de commande est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Il sera prolongé dans l'attente de ce nouvel appel d'offres jusqu'à la fin d'année décembre 2022 pour éviter toute interruption de services.

Ces marchés à bons de commandes sont d'un an, renouvelables trois fois à la date anniversaire par reconduction tacite, par succession d'un an. Il est affecté des montants annuels qui peuvent aller de 40 000 € à 500 000 € TTC.

M. EYNARD-TOMATIS: Combien y a-t-il de caméras dans la commune? Et combien coûtent-elles?

<u>M. LAFAURE</u>: Vous parlez du nombre actuel de caméras ou du nombre éventuel de futures caméras? Pour répondre à votre question, la demande de caméras est considérable.

A ce jour, plus de 320 caméras sont installées dans la commune, sachant que nous avons un territoire important et des demandes considérables puisque tout le monde veut une caméra près de chez soi. En termes d'installation, il y a plusieurs composantes puisque d'une part pour relier une caméra, il faut une fibre optique pour aller jusqu'à la caméra. Ensuite, la caméra en elle-même peut être plus ou moins évoluée en fonction des besoins de la police municipale qui peut avoir besoin qu'elle soit motorisée ou pour qu'elle puisse zoomer. L'installation de la caméra et sa maintenance en cas de panne sont également à considérer.

Cela peut être des sujets un peu sensibles pour des caméras en extérieur avec des conditions météos qui peuvent les soumettre à rudes épreuves. Hyères a différents types de caméras. Pour répondre à votre question, une caméra d'extérieur peut coûter de 1500 € TTC à 3/4000 € TTC selon ses fonctionnalités.

C'est un petit peu comme un appareil photo avec des différences de focus, d'objectifs. Nous suivons les recommandations et les demandes de la police municipale. Sur le chiffre futur de caméras, nous suivons des arbitrages, les demandes et les contraintes budgétaires.

M. LE MAIRE: On se dote d'un potentiel en fonction des besoins, on puise dedans mais je ne peux pas vous en dire davantage aujourd'hui. Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°25 - DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET ACTIVITES REGLEMENTEES - POLICE MUNICIPALE - Demande de subvention à la Région PACA pour l'achat d'équipements de service de la Police Municipale – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter cette subvention.

M. THIEBAUD: Cette affaire rejoint ce qui a été évoqué par notre collègue Madame COLLIN. Bien que la sécurité ne soit pas une compétence au départ des régions, il se trouve que la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a validé une convention avec le ministère de l'Intérieur lui permettant d'intervenir auprès des forces de l'ordre nationales et municipales et de financer leurs équipements de service ou la rénovation de leurs bâtiments.

Les communes disposant d'une convention de coordination avec l'État peuvent bénéficier de ce soutien. La Région a procédé à l'adoption du cadre d'intervention du dispositif d'aides aux communes qu'elle a appelé « Région Sud, la Région sûre ».

La commune d'Hyères souhaite bénéficier de ce dispositif pour l'acquisition d'un véhicule et de radios portatives reliées au réseau TETRA, géré et implanté par la métropole, permettant ainsi une interopérabilité entre les différentes communes métropolitaines.

La délibération comprend l'acquisition de radios portatives pour un montant de 89 000€ et d'un véhicule Peugeot Rifter pour 19 900 €, soit un total de 109 141,98 €.

Le taux d'intervention de la Région est fixé à 50% des dépenses éligibles. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la région PACA pour l'obtention de cette subvention.

<u>Mme TROPINI</u>: Nous voterons bien évidemment cette délibération qui permet l'acquisition d'un nouveau véhicule et des radios portatives reliées au réseau TETRA. Pour autant, nous rappelons que par volonté politique de Monsieur RITONDALE et poursuivi sous la mandature POLITI, la police municipale d'Hyères a toujours été à la pointe et citée en exemple au niveau national car dotée de matériels et d'équipements performants avec des moyens humains importants.

C'est en 1988 que les cinq premières caméras ont été installées à Hyères. Aujourd'hui, force est de constater que l'image et les moyens mis en œuvre ne sont plus une priorité. Comment ne pas parler des nombreux horodateurs restés en panne pendant des mois ?

Certes nos concitoyens ne s'en sont pas plaints mais il est fort regrettable de priver la commune de telles recettes. J'ajoute qu'à ce jour, de nombreuses bornes d'arrêt minute ne fonctionnent pas.

Par ailleurs, en termes d'image, il convient d'évoquer les tenues des policiers municipaux. Vous avez décidé en 2018 de supprimer les deux dotations annuelles jusqu'alors proposées. Désormais le remplacement des tenues se fait sur demande. Ce nouveau mode de fonctionnement est sûrement dans l'intérêt des agents mais nous constatons qu'il n'y a pas de gestion des stocks en amont et les livraisons se font au compte-goutte. Attendre des mois un polo ou un pantalon est anormal. Donc décider de tout changer, pourquoi pas ? Mais vous conviendrez qu'il est impératif de prévoir la logistique que cela implique.

L'acquisition du Peugeot Rifter votée aujourd'hui est certes une bonne nouvelle mais elle reste insuffisante. Le parc automobile est très vieillissant et les voitures totalisent de forts kilométrages ce qui contraint les véhicules à demeurer au garage plusieurs jours pour réparation. Il en va de même pour les motos : les plus anciennes affichent un kilométrage important de 120 000 km et les pièces sont désormais introuvables. C'est le cas des trois TDM.

Lors de la précédente délibération, nous avons voté une commande publique afin d'assurer l'extension, le déploiement et la maintenance des installations de vidéosurveillance dont le marché arrive à son terme. Cela est une très bonne chose mais le sentiment d'insécurité est grandissant.

Je fais référence entre autres à l'article du *Var-Matin* daté du 31 janvier 2022 où l'insécurité était longuement évoquée lors de l'AG du CIL des quartiers Est. Comment ne pas regretter qu'actuellement plus de 50 caméras soient en panne? Cela représente 20%, cela est incompatible face aux nouvelles constructions qui vont par définition générer l'augmentation de population dans certains quartiers, engendrer plus de circulation, plus de bruit et donc probablement plus incidents.

Les interventions seront susceptibles de se multiplier, il faudra être réactif et cela nécessite des moyens.

Je profite de cette délibération pour vous demander pourquoi il est fait appel à une société privée se dénommant MOSAIC pour assurer le gardiennage du musée le week-end ? Si j'ai bien compris, les employés de cette société sont rétribués sur la base d'heures supplémentaires. Le gardiennage et la surveillance en semaine étant réalisée par les ASVP, ces derniers ne pourraient-ils pas bénéficier, pour base de volontariat, de ces heures supplémentaires ? Enfin je terminerai par les embauches : 3 sont prévues en 2022, suffiront-elles à compenser les départs en retraite et les mutations à venir ?

Face à ces remarques, nous vous demandons de faire le nécessaire afin d'assurer la sécurité des Hyérois en donnant les moyens d'agir à la police municipale.

M. LE MAIRE: Y a-t-il d'autres observations? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>AFFAIRE N°26 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Validation du rapport annuel de la politique de la ville métropolitain année 2020</u>

M. FRATELLIA: Cette délibération concerne la validation du rapport annuel de la politique de la ville métropolitain 2020. Elle a été validée en amont au conseil métropolitain. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la réalisation de ce bilan annuel sur l'activité de la politique de la ville à l'échelle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Ce document doit prendre la forme d'un rapport délibératif retranscrivant l'ensemble des initiatives engagées dans le cadre du contrat de ville et les territoires prioritaires de la métropole. Il a été validé en premier lieu au conseil métropolitain. Cela concerne Toulon, La Seyne, La Garde et Hyères. En raison du grand nombre d'informations, j'ai essayé de prendre un angle hyérois. Le contrat de ville, c'est avant tout deux quartiers prioritaires : Le Val des Rougières et le centre ancien. Il s'agit d'un dispositif relié à une politique nationale pilotée localement par les métropoles, d'où le rapport.

Chaque année un appel à projets est lancé auprès des associations. Le but de la politique de la ville est d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers dits prioritaires.

La sélection des projets est étudiée au cours de deux comités de lecture, dont l'un est à l'échelle métropolitaine, l'autre à l'échelle communale. Les institutions pilotes sont l'État, la commune, la métropole et, à leur côté, des partenaires ressources comme Pôle Emploi, la Mission locale, l'Agence régionale de santé ou le département. L'objectif consiste à confronter des avis, vérifier que les actions présentées correspondent à des besoins non couverts à ce jour ; tel est l'objet du contrat de ville.

Un comité technique et un comité de pilotage viennent ensuite entériner les décisions financières, c'est à dire les subventions allouées à chaque projet ayant reçu un financement favorable lors des comités de lecture.

Pour la programmation 2020, le contrat de ville a mobilisé 290 500 €.

- État 86 000 €
- TPM 50 000 €
- La Ville 154 500 €

En 2020, 52 projets ont été proposés par une vingtaine d'associations : 43 ont été retenus ; 33 actions ont été menées pour le pilier Cohésion Sociale comprenant les thématiques de la réussite éducative, la santé, la prévention de la délinquance, le développement social, une action relevant de l'habitant et du cadre de vie et 9 actions ont été organisées dans le cadre de l'emploi.

L'année 2020 a été assez particulière puisqu'elle a été perturbée par l'urgence sanitaire, les périodes de confinement. Le contexte sanitaire nous a contraint à repenser les actions politiques de la ville et à traiter, avant tout, les urgences, notamment les détresses psychologiques avec les permanences téléphoniques et les visites à domicile pour les personnes isolées. L'association AVRE et l'Ecole des parents et des éducateurs étaient en première ligne, le tissu associatif au côté du CCAS, et je salue Marie-Hélène PARENT qui est avec nous, ont été très mobilisés pour développer des actions de solidarité autour des besoins alimentaires pour les familles en grande précarité et les personnes âgées.

Durant les périodes de confinement, le service Politique de la ville a maintenu ses activités en télétravail. En lien avec les associations et les institutions, il a assuré une veille des actions et des numéros d'urgence. Les informations réactualisées chaque semaine ont été relayées aux associations locales, aux habitants et sur le site internet de la ville. Les situations d'urgence ont été relayées par son biais aux services sociaux du département, au CCAS et aux associations intervenant sur le champ de l'humanitaire. Le service a également participé à la distribution de masques à la population et a assuré celui des associations.

La recrudescence des violences conjugales a conduit la commune à créer, vous l'avez sans doute vu dans la presse, deux logements d'urgence pour les victimes et leurs enfants.

WALE O'**KMÈNE**S

Hyères en était jusqu'alors dépourvu, les victimes étaient hébergées à Toulon ou à Fréjus. Ces deux logements sont gérés par En chemin en lien avec les services Politique de la ville et la police municipale. Un accent a également été mis sur le soutien scolaire, il a été une préoccupation majeure par le biais de Phase Var et d'une plate-forme numérique. Des rendez-vous individuels ont par ailleurs été mis en place au Val des Rougières.

Globalement les associations ont maintenu leurs activités en les adaptant : permanence téléphonique, prise en charge individuelle et/ou collective des dispositifs transverses à tous les Hyérois. Nous parlons beaucoup Politique de la ville en parlant des quartiers prioritaires mais la politique de la ville comprend également des dispositifs transverses permettant à tous les Hyérois d'avoir aussi une qualité à l'accompagnement. Je pense au point d'accès aux droits : 24 intervenants (avocats, notaires, huissiers, conciliateurs etc.) pour 5000 personnes qui ont été pris en charge en 2020. En 2020, le nombre de bénéficiaires a été divisé par deux du fait de l'urgence sanitaire. Le programme de réussite éducative aide 215 enfants de 2 à 16 ans cumulant des problématiques d'ordre sociales, familiales, de santé, de scolarité.

Le contrat local d'accompagnement à la solidarité, le CLAS, c'est dans 7 écoles primaires auprès de 200 enfants orientés par leurs instituteurs sur la base de difficultés scolaires repérées. Le coup de pouce clé (aide à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture) profite à 35 enfants du cours préparatoire Les Iles d'Or, Saint Exupéry, Michelet etc.

Ce rapport de 2020 est assez détaillé. L'esprit du Contrat de ville repose sur des piliers essentiels :

- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie,
- Le renouvellement urbain,
- Le développement de l'activité économique,
- L'emploi.

Des actions financées sont proposées permettant à ces opérateurs d'intervenir sur des problématiques identifiées. Comme vous l'avez noté, dans le rapport, vous avez un certain nombre de comités identifiant les problématiques afin de pouvoir les mettre en avant de manière collégiale.

Certes, les problématiques d'Hyères ne sont pas celles de La Seyne, ni celles de Toulon, chacun a sa problématique. Il conviendra d'avoir le rapport de l'année prochaine. Au prochain conseil municipal, nous parlerons des financements des associations.

Néanmoins, ce que nous retenons de ce rapport pour la Ville d'Hyères, c'est que la crise sanitaire a été un facteur important qui a permis de mobiliser les associations et a montré de manière très concrète que la politique de la ville, dans ces moments qui sont excessivement compliqués, pouvait apporter et être sur le pont, insuffler une énergie et une action très positive pour les quartiers. Je vous demande aux vues des réflexions des uns et des autres de pouvoir voter ce rapport délibératif.

Mme BURKI: Merci pour ce rapport assez complet. J'ai lu avec attention les 50 pages du rapport annuel 2020. Nous parlons donc du territoire métropolitain et quelques éléments de réflexion sont à mettre en avant afin de mieux comprendre les difficultés des habitants et des services de l'État pour mener une politique constructive qui porte ses fruits. Depuis sa création en 2014, le contrat de ville a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants pour les quartiers prioritaires et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de la métropole. A Hyères, la politique de la ville se développe sur quatre de ces quartiers, dont deux classés QPV: Le Val des Rougières, le centre ancien ; et deux quartiers de veille active : les Maurels et les Bosquets Blocarde.

Lorsque nous avons fait le pourcentage de gain des personnes, on s'est aperçu qu'il était de 11 500 € par an mais les 11 500 € par an aux Maurels ou au Bosquet n'y sont pas parce que nous prenons en compte un périmètre beaucoup plus large. Cependant, ce n'est pas un quartier dit QPV mais PVA.

Mon propos s'intéresse plus particulièrement au quartier du Val des Rougières situé à l'Est de notre commune et qui comprend 831 logements répartis dans 35 bâtiments qui hébergent au moins 2500 habitants. L'habitat est exclusivement social et dépend du bailleur social Var Habitat. Je n'ai pas trouvé au travers de ces lignes le projet de territoire attendu pour le Val des Rougières qui devrait sortir de son carcan géographique à travers un nouveau programme national de renouvellement urbain. Nous l'avons fait pour le centre-ville, il serait souhaitable de le faire pour ce quartier qui est en train de se paupériser et qui est vraiment enclavé. Cela est d'ailleurs défini dans le pilier cadre de vie/renouvellement urbain de la Convention cadre stratégique de contrat de la ville et qui regroupe le projet de gestion urbaine et sociale de proximité GSUP. Les thématiques du logement et de peuplement, les enjeux de desserte par les transports collectifs, ce quartier a été identifié à partir d'indicateurs de fragilité et de précarité retenus par l'État et qui correspond aux réalités du contexte territorial.

Pouvez-vous m'éclairer sur le montant des subventions accordées par la métropole mais surtout sur le delta entre les deux thématiques, développement social pour 835 450 € et cadre de vie d'un montant de 211 300 € ?

Nous constatons que le cadre de vie est vraiment minimisé, sans compter le développement économique pour lequel le montant est de 34 500 €. Je suppose que vous allez me répondre qu'il s'agit du nombre de dossiers qui ont été portés mais ne peut-on pas informer et aider les habitants à monter ces projets de proximité ? Ce serait sympa !

D'autre part, je me réjouis de l'obtention du label Cité éducative pour notre ville et j'espère que nous pourrons aller plus loin dans la mise en sécurité des habitants qui ne demandent qu'à vivre dans un environnement plus serein.

Cependant, la mise en œuvre de l'animation territoriale restera très difficile sans un travail de réflexion commun pour remettre ce quartier en ordre de marche par une coordination des acteurs et des actions de proximité au sein du conseil citoyen. Les travaux sur l'habitat deviennent urgents. Il en va de même pour la propreté et la citoyenneté. Les associations ne pourront trouver leurs places et leurs efficacités que dans l'unité d'un projet qu'elles auront définies ensemble au sein du contrat de ville.

M. FRATELLIA: Peut être attendons-nous d'avoir toutes les réflexions?

<u>M. MASSUCO</u>: Très rapidement, à la lecture de ce rapport, que j'ai trouvé extrêmement intéressant, tournés autour des 3 piliers (cohésion sociale, cadre de vie, renouvellement urbain, développement de l'activité économique et d'emploi), je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce rapport. J'ai néanmoins quelques questions et je me concentrerai sur la ville d'Hyères:

On parle d'un conseil citoyen qui aurait eu des difficultés, qui aurait disparu spontanément... je n'ai pas trop compris. Est ce qu'il a repris ? Dans quelles conditions ? Cela est ma première question.

La deuxième question était relative au taux de chômage : on parle d'un taux de chômage au Val des Rougières de 26,4% contre 10,1% dans les unités urbaines englobantes. A quoi compare-t-on cela, et comment ?

Enfin, ce qui m'a le plus gêné dans ce rapport est le fait qu'il manque de transversalité selon moi. J'ai bien entendu que vous avez parlé de cela en disant qu'ils avaient notamment les point d'accès aux droits et autres. Mais j'ai quand même la sensation que ce rapport est cloisonné aux différents quartiers alors que la transversalité, je ne la trouve pas. Dans les transports peut-être, les interactions entre les différents quartiers alors là, certes c'est de la ville d'Hyères mais il se passe exactement la même chose à Toulon ou à La Garde et donc je m'interroge sur cette transversalité.

M. FRATELLIA: Si quelqu'un d'autre a une réflexion? Allez-y Madame COLLIN.

<u>Mme COLLIN</u>: Décidément nous n'apprécions pas ce contrat de ville qui pour nous est une machine à fabriquer des injustices sociales. Je rappelle pour les Hyérois que 2020 a été une année exceptionnelle en termes de crédits avec des enveloppes complémentaires de la part du gouvernement. Je vais citer trois exemples.

Le premier : alors que la crise sanitaire et le confinement subi en conséquence de cette crise n'ont épargné personne, nous pouvons lire dans le rapport : « face à la complexité de l'enseignement à distance et des difficultés rencontrées par les familles pour assurer la continuité éducative en l'absence d'outil informatique durant le confinement, une enveloppe a été déployée pour entre autres l'achat de tablettes et PC portables à l'attention des familles. »

Deuxième exemple : été 2020, des colos-apprenantes ont été financées à destination des jeunes dont, je cite, « les apprentissages avaient pâti du contexte sanitaire » et ce dispositif a été prolongé aux vacances de fin d'année et aussi à celles du 1^{er} trimestre 2021.

Troisième exemple : toujours pour faire face à la situation sanitaire qui a eu des impacts économiques, un fonds d'urgence exceptionnel dit de quartier solidaire a été créé pour financer les actions de solidarité mises en œuvre par les associations de quartier pour la santé et l'aide alimentaire entre autres. Il est même noté dans le rapport que les crédits de la politique de la ville ont été rapidement déployés malgré les contraintes liées au confinement.

Je me demande si une infirmière lambda, mobilisée pour apporter à nos concitoyens atteints du covid tout le dévouement et les soins nécessaires à leur rétablissement, n'aurait pas, elle aussi, eu besoin que ses enfants, tout aussi retenu que n'importe quel jeune scolarisé à la maison, bénéficie d'un ordinateur portable ou d'une tablette au nom de la continuité éducative pour travailler à domicile ; ou bien besoin pour ses enfants d'une colo-apprenante afin qu'eux aussi puissent rattraper le retard dû aux confinements pendant trois périodes de vacances.

Ce que je dis de cette infirmière concerne évidemment toute autre personne impactée par le contexte sanitaire d'une manière ou d'une autre et les exemples sont légion. C'est le cas de l'aide alimentaire qui, grâce aux crédits supplémentaires, aurait pu bénéficier par exemple à des employés modestes qui n'étant pas vaccinés se sont vu refuser l'accès à leur travail et donc à leur salaire.

Décidément Monsieur Macron affiche ses préférences lorsqu'il entend « emmerder » les uns, je ne fais que citer ses propos, et aide les autres. Quant au conseil citoyen du Val des Rougières, il comporte deux collèges dans sa composition, un pour les associations, l'autre pour les habitants. Ce rapport nous apprend que le collège des habitants ne s'est pas réuni en 2020 en raison de conflits interpersonnels mais qu'il reprendra certainement autour d'un projet de journal local. Évidemment pour bénéficier de la manne constituée de l'argent de nos impôts, faut-il le rappeler, il convient d'en justifier l'utilisation par une action ou une autre. Pourquoi pas un journal local si les gens se tapent dessus par ailleurs ? Et dire que 72% des 300 000 € pour Hyères en 2020 sont destinés au volet cohésion sociale. Le rapport note d'ailleurs que le quartier du Val des Rougières est marqué par des problématiques sécuritaires et d'incivilités qui impactent les habitants au quotidien, c'est le moins que l'on puisse dire.



Pourtant vous refusez toujours de faire une priorité de renforcement des moyens propres à sécuriser le Val des Rougières. En résumé, nous déplorons de constater que tout se passe comme si le grand confinement de 2020 n'avait pas engendré de situations sociales critiques, en particulier pour les personnes isolées, de drames dus à des violences intrafamiliales, à la précarité économique ou à la fragilité psychologique chez d'autres personnes, dans d'autres familles que celles des habitants de Val des Rougières ou du centre ancien.

Une fois encore, nous trouvons cette approche de la politique de la ville, édifiée sur des critères géographiques et non économiques, injuste et scandaleuse. Nous voulons une solidarité sur l'ensemble de notre commune, pas uniquement dans deux de ses quartiers.

M. FRATELLIA: Je vais répondre de manière très concrète en commençant par vous répondre Madame COLLIN. Évidement qu'il y a une stratégie sur la Politique de la Ville qui est basée sur 4 piliers essentiels.

La sécurité, c'est la demande de Monsieur le Maire sur la reconquête républicaine. Il y a une vraie démarche et elle est essentielle.

L'éducation, vous l'avez signalé et on peut remercier tout le monde ici présent d'avoir voté pour cette délibération qu'était la Cité éducative. Cela est important, nous avons été retenus, et cela va permettre de 0 à 25 ans d'intervenir sur ces quartiers de manière éducative, quartiers prioritaires et quartiers de veille active comme vous l'avez dit.

La proximité, c'est essentiel et en même temps, la proximité c'est la maison des services publics comme l'a dit Monsieur le Maire. Cette maison accueillera la mission locale qui accompagnera les jeunes sur l'emploi et la formation.

La prévention, il n'y a pas de sécurité sans prévention et nous avons un acteur majeur qui s'appelle l'APS qui est un club de prévention luttant contre la délinquance. L'APS est financé par le département. Vous avez autour de moi les conseillers départementaux. Nous sommes tous sur le même pont après le Covid et tout ce qui s'est passé. Croyez-moi que l'enjeu est important sur ces quatre piliers qui sont traités avec des actions très concrètes.

La prévention, c'est l'emploi mais c'est aussi la délinquance. Quand on parle de propreté, la propreté est une action. La politique de la ville agit comme le liant qui intervient sur la sensibilisation, l'information afin de changer les comportements. La sécurité, c'est la prévention, c'est la capacité à trouver des objectifs, des orientations et à faire en sorte que toute une génération ait le droit comme tout un chacun à l'égalité des chances. Cette stratégie est incontournable.

Pour revenir au Conseil citoyen, c'est important et Monsieur MASSUCO l'a signalé, le Conseil Citoyen est la représentation de l'expression concertée des habitants qui habitent ces quartiers. C'est vrai qu'il y en a deux.

Il n'y a pas si longtemps, nous étions au Val des Rougières avec la sous-préfète qui a pu rencontrer, dans son intégralité, avec Monsieur le Maire, le conseil citoyen. Ils ont pu exprimer leurs difficultés et le conseil citoyen sert à faire émerger des actions. Prenons l'exemple du Val des Rougières, *Trait d'union*, un journal qui permet de manière très concrète de communiquer de l'information en lien avec le bailleur Var Habitat sur l'animation, sur les actions qui sont menées. Il est fait par les habitants, relayé et aidé par les associations de la politique de la ville. Prenons l'exemple du Conseil citoyen du centre ancien, cela a été la capacité à décorer, à améliorer la qualité de vie. La mobilisation se constate. Le fond de participation des habitants, le FPH, permet cela. Dans ce cas également, le relais avec les bailleurs permet de mettre en action tous ces acteurs.

Ce que vous dites Madame BURKI sur la capacité à avoir une stratégie, comme je l'ai dit à Madame COLLIN, nous avons une stratégie. Maintenant que nous sommes dans des réseaux nationaux, nous avons un regard sur ce qui est fait. Et tout ce que nous ferons à la politique de la ville devient un laboratoire à ciel ouvert où nous testons, où nous affinons, où nous faisons en sorte que l'action colle au plus près du besoin. Le financeur des associations, c'est le Conseil départemental.

Vous voyez bien que quand nous sommes à la marge de la politique de la ville avec la métropole, nous sommes là pour innover, imaginer, inventer des actions percutantes ou pertinentes. Quand je vous parle de sécurité, de proximité, d'éducation, et je vous le dis avec beaucoup de sincérité., je suis convaincu qu'à la politique de la ville, on peut changer la destination de ces quartiers. Pour les habitants des Bosquets, avec le logis familial varois, on est en train de rénover une maison qui accueillera des permanences associatives et qui permettra de recréer du lien. Une démarche semblable est prévue pour le centre ancien avec le centre social. Un nouveau directeur vient d'arriver et va donner une nouvelle dynamique à l'activité du centre social sur le centre ancien.

Sur le Val des Rougières, avec le Conseil citoyen et maintenant une association de locataires, le rapport à Var Habitat va devenir de plus en plus fort afin d'être au plus près des habitants. La politique de la ville consiste cette proximité avec les habitants et surtout elle permet de faire des passerelles pour ne pas enclaver ces quartiers. Chaque Hyérois a le droit d'avoir une égalité Madame COLLIN. Cela est essentiel dans la politique de la ville.

M. LE MAIRE: Monsieur FRATELLIA, si vous pouvez résumer votre réponse.

<u>Mme COLLIN</u>: J'ai entendu votre plaidoirie sur la prévention en vue de la sécurité. Simplement, cela ne répond pas à l'exigence de solidarité à l'échelle de toute une commune que nous demandons. Vous n'y êtes pour rien, c'est la politique de la ville. Vous ne l'avez pas voté, nous non plus. Simplement je répète notre sentiment par rapport au fait que chaque Hyérois a droit à l'égalité.

M. LE MAIRE: Oui, on a compris. Après? Vous avez terminé?

<u>M. FRATELLIA</u>: Pour finir, la Maison des services publics, ce sera la maison des quartiers ouest de la Blocarde jusqu'à Père Eternel. Cela est un exemple parfait de la capacité à irradier non plus un quartier prioritaire de la ville mais les quartiers donc, comme vous le dites, tous les Hyérois.

<u>M. LE MAIRE</u>: Il faut prendre acte. Est-ce que vous approuvez le rapport du Contrat de Ville?

<u>Mme COLLIN</u>: Monsieur le Maire, je ne comprends jamais. Est ce qu'on vote pour prendre acte du débat ou pour approuver le rapport ?

M. LE MAIRE: Ce n'est pas pour prendre acte donc vous votez pour ou contre la politique de la ville qui est menée. Qui est pour ? Qui est contre ?

ADOPTEE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS: Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

<u>AFFAIRE N°27 - POLITIQUE DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Autorisation de signature de la convention avec le Pôle Emploi</u>

M. GIRARDO: L'espace Emploi municipal intervient en complément de l'accompagnement de Pôle Emploi pour le public de plus de 25 ans le plus éloigné du marché du travail. Outre des performances associatives dédiées aux publics spécifiques, publics porteurs de handicap, chômeurs de longue durée, reconversion professionnelle, un agent communal accompagne les demandeurs d'emploi dans leurs différentes démarches, aide à la rédaction d'un Curriculum Vitae, lettre de motivation, prospection de la recherche d'emploi en ligne, préparation à l'entretien professionnel ou encore orientation vers une formation. En cela, un contact privilégié avec Pôle Emploi par le biais d'un référent désigné est une nécessité. Ces échanges jusqu'alors informels impliquent aujourd'hui d'être officialisés par conventionnement, notamment au regard du règlement général de la protection des données, le fameux RGPD. Le second aspect proposé dans cette convention concerne les besoins en recrutement des entreprises locales et plus particulièrement des projets en développement économique en devenir sur le territoire. La commune s'engage aussi à en assurer le relais d'information auprès de Pôle Emploi le plus tôt possible afin de lui permettre de mieux cibler les candidats potentiels et de les former en perspective si nécessaire. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Pôle Emploi.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Qui est pour?

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°28 - HABITAT - Convention de gestion tripartite relative à la Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain - Avenant N°3.

M. LE MAIRE: Vous savez qu'il y a une convention entre la Métropole, VAD et la commune d'Hyères. Cette convention est valable 10 ans, une concession qui a pris effet en mai 2018. Chaque année, en fonction des réalisations, on ajuste par rapport aux prévisions qui avaient été effectuées. Il s'agit de l'avenant N°3 à la convention de gestion tripartite pour procéder à ces ajustements dont les montants figurent en annexe.

Est-ce qu'il y a des observations ? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°29 - HABITAT - Opération Restauration Immobilière « SUD VIEILLE VILLE ». Approbation du bilan de la concertation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer en Préfecture une Déclaration d'Utilité Publique.

M. LE MAIRE: Vous savez que la commune est signataire de la convention OPA Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Déploiement Urbain depuis février 2019. La lutte contre l'habitat indigne et la vacance sont des objectifs prioritaires. La convention parue prévoit la mise en œuvre d'un périmètre de restauration immobilière. Elles présentent l'intérêt de permettre une approche incitative voire la mise en place de mesures coercitives en cas de nécessité. Cela correspond aux interventions de gestion dans la politique du logement sur les logements vacants. Ce périmètre a été établi par VAD. Il concerne une quinzaine d'immeubles dont vous avez la liste. Elle peut permettre une déclaration d'utilité publique, ce qui est une mesure de coercition, et dès lors que cette opération est lancée, elle donne des moyens aux propriétaires pour réaliser les travaux et opérations complémentaires. L'objectif consiste à remettre en activité sur le marché des immeubles qui sont parfois à l'état d'abandon. Je vous demande de m'autoriser à déposer en préfecture une demande de déclaration d'utilité publique pour les 16 immeubles concernés.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Qui est pour?

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)



AFFAIRE N°30 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention pour le partage du <u>droit de pêche sur les étangs de Sauvebonne - Autorisation de signature</u> donnée à Monsieur le Maire.

M. CARRASSAN: Vous savez que depuis 2019 les étangs de Sauvebonne sont devenus propriété communale. Ce site, riche en biodiversité, comprend 5 plans d'eau pour une surface totale de plus de 10 hectares, les plans d'eau eux-mêmes couvrent 2.5 hectares.

Ce site est à mettre en valeur, à faire vivre et à partager. Il fait l'objet de travaux d'aménagement pour l'accueil, pour le stationnement et pour l'entrée qui est peu sécurisée aujourd'hui. Ces travaux seront inaugurés le 16 mars lors de la fête des étangs de Sauvebonne avec l'association VARNAT qui pilote ce projet.

A la fin du mois d'octobre, une journée d'initiation à la pêche a été organisée par la Fédération de la pêche du Var, avec son président Monsieur FONTICELLI et son administrateur Monsieur BELTRANDO. Cette journée a été un succès et a donné l'idée à la Fédération de la pêche d'aller plus loin dans le partenariat sur ce site. Ce site est géré par la LPO.

La Fédération de la pêche est un partenaire volontaire et l'idée est de formaliser ce projet de pêche pédagogique avec la signature d'une convention avec la Ville. La Ville a le droit de pêche. Cette convention peut préciser les conditions dans lesquelles la ville peut accorder à la Fédération de pêche du Var le droit de pêcher à son tour. Cela va se faire sur 2 des 5 plans d'eau du site de Sauvebonne.

L'article 2 de la convention que je vais vous demander d'autoriser le Maire à signer résume les engagements et les obligations de la Fédération de la pêche dans le cadre de ce projet de pêche pédagogique. Cela inclut des engagements en termes d'animation, d'entretien, de restauration, de gestion piscicole pour la promotion de la pêche avec un enjeu important de rempoissonnement des deux étangs concernés qui doivent se faire au bon moment, avec les bonnes espèces et bien entendu en respectant le calendrier, à la fois du public invité à s'initier à la pêche, un calendrier scolaire, pédagogique et un calendrier biologique du site relativement au cycle des poissons.

Cette convention, si vous êtes d'accord, est accordée à titre gratuit pour une durée de 5 ans. La sécurité et le règlement sont à considérer dans la lecture des engagements de l'association.

J'ajoute que c'est une pêche pédagogique, une pêche qui ne tue pas. Les poissons sont pêchés et remis à l'eau après examen, découverte etc. Si on s'interroge sur la souffrance animale, j'ai lu que les gueules des poissons n'avaient pas de terminaisons nerveuses. Je ne sais pas personnellement ce qu'il en est, je l'ai lu. J'espère que c'est vrai mais en tous cas, c'est une pêche qu'on appelle no-kill. Cela est permis avec la pêche, ce n'est pas permis avec la chasse.

Au terme de ce document, je vous propose d'autoriser le Maire à signer cette convention qui va dans le bon sens de la gestion et de l'animation de ce merveilleux site.

M. LE MAIRE: Pas d'observation? Pas d'opposition? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°31 - PORTS - Régies à autonomie financière des Ports d'Hyères Saint Pierre, L'Ayguade, La Capte, Auguier, Le Niel - Recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée

<u>M. BRUNEL</u>: Il s'agit du recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée pour les ports de Saint-Pierre, l'Ayguade, La Capte, Auguier et le Niel. Afin de permettre la continuité et le bon fonctionnement des services, la commune peut être amenée à recruter du personnel pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers.

Au regard de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial, tout recrutement s'effectue sous la forme de contrat de travail de droit privé régi par le Code du Travail. Par conséquent, il convient d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder en tant que de besoin au recrutement d'agents en contrat de travail à durée déterminée dans les conditions fixées par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et par le Code du Travail.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°32 - PORT D'HYÈRES - Régie à autonomie financière du Port d'Hyères Saint Pierre. Modification des statuts

M. LE MAIRE: Les six modifications sont identiques pour chacun des six ports hyérois.

M. BRUNEL: Je vous remercie Monsieur le Maire. Il s'agit, pour le bon fonctionnement des réunions du conseil d'exploitation, de faire apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal notamment dans le secteur économique. Il convient par conséquent de porter à 10 le nombre de représentants du conseil municipal au lieu de 9 membres actuellement, ainsi que 10 membres suppléants, au lieu de 9 actuellement; de porter à 8 le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économique, touristique, ou nautique au lieu de 7 actuellement ainsi que 8 suppléants au lieu de 7.

Il est donc proposé de valider les modifications à apporter aux statuts de la Régie du port Saint-Pierre.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>AFFAIRE N°33 - PORT DE L'AYGUADE - Régie à autonomie financière du Port de l'Ayguade - Modification des statuts</u>

M. BRUNEL: Il s'agit effectivement, pour le bon fonctionnement des réunions du conseil d'exploitation, de faire apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal, notamment dans le secteur économique.

Il convient par conséquent de porter à 10 le nombre de représentants du conseil municipal au lieu de 9 membres actuels ainsi que 10 membres suppléants au lieu de 9 actuels ; de porter à 8 le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économique, touristique, ou nautique au lieu de 7 actuellement ainsi que 8 suppléants au lieu de 7 actuellement. Il est donc proposé de valider les modifications à apporter aux statuts de la Régie du port de l'Ayguade.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°34 - PORT DE LA CAPTE - Régie à autonomie financière du Port de La Capte - Modification des statuts

M. BRUNEL: Il s'agit, pour le bon fonctionnement des réunions du conseil d'exploitation, de faire apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal, notamment dans le secteur économique. Il convient par conséquent de porter à 10 le nombre de représentants du conseil municipal au lieu de 9 membres actuels ainsi que 10 membres suppléants, au lieu de 9 actuels; de porter à 8 le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économique, touristique, ou nautique au lieu de 7 actuels ainsi que 8 suppléants au lieu de 7 actuels. Il est donc proposé de valider les modifications à apporter aux statuts de la Régie du port de La Capte.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°35 - PORT AUGUIER- Régie à autonomie financière du Port Auguier – Modification des statuts

M. BRUNEL: Il s'agit, pour le bon fonctionnement des réunions du conseil d'exploitation, de faire apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal notamment dans le secteur économique. Il convient par conséquent de porter à 10 le nombre de représentants du conseil municipal au lieu de 9 membres actuels ainsi que 10 membres suppléants, au lieu de 9 actuels; de porter à 8 le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économique, touristique, ou nautique au lieu de 7 ainsi que 8 suppléants au lieu de 7 actuels. Il est donc proposé de valider les modifications à apporter aux statuts de la Régie du port Auguier.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°36 - PORT DU NIEL - Régie à autonomie financière du Port du Niel - Modification des statuts

M. BRUNEL: Il s'agit, pour le bon fonctionnement des réunions du conseil d'exploitation, de faire apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal notamment dans le secteur économique. Il convient par conséquent de porter à 10 le nombre de représentants du conseil municipal au lieu de 9 membres actuels ainsi que 10 membres suppléants, au lieu de 9 actuels; de porter à 8 le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économique, touristique, ou nautique au lieu de 7 ainsi que 8 suppléants au lieu de 7 actuels. Il est donc proposé de valider les modifications à apporter aux statuts de la Régie du port du Niel...

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°37 - PORTS D'HYERES - SAINT-PIERRE - AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER - LE NIEL - Désignation des membres des Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière.

<u>M. BRUNEL</u>: Il convient d'actualiser la liste des membres des conseils d'exploitation des ports d'Hyères. Il est donc proposé de procéder aux désignations modificatives supplémentaires suivantes pour siéger au Conseil d'exploitation des régies à autonomie financière de port d'Hyères Saint-Pierre, l'Ayguade, La Capte, Auguier et le Niel.

Séance du Conseil municipal – 25 février 2022

En ce qui concerne les représentants du conseil municipal, il y a une désignation modificative: Madame BERNARDINI remplacera Madame MANA et ensuite une désignation supplémentaire, Madame BATTESTI sera titulaire et Madame PAPALEO suppléante. En ce qui concerne des personnes qualifiées dans les domaines économique, touristique, ou nautique, la désignation supplémentaire sera portée par le président de l'association Hyéroise des professionnels du nautisme ou son représentant.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des observations? Je mets aux voix.

M. MARTIN: Il me semblait que nous avions acté, mais je m'avance peut-être, sur une représentation de l'opposition au conseil.

M. BRUNEL: Nous avions acté une représentation de l'opposition au sein des conseils portuaires.

M. MARTIN: Tout à fait, c'est exact.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°38 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Enquête publique relative aux demandes d'autorisation environnementale et de concession d'utilisation du domaine public maritime pour la mise en oeuvre d'une conduite sous-marine d'alimentation en eau potable entre la presqu'ile de Giens et de l'île de Porquerolles, sur la commune d'Hyères - Consultation du conseil municipal pour avis

M. LE MAIRE: Il s'agit de la dernière délibération, dans la mesure où nous devons rendre un avis dans les quinze jours. Celle-ci porte sur l'enquête publique relative aux demandes d'autorisation environnementale concernant l'autorisation d'un pipeline, c'est à dire d'une conduite sous-marine en eau potable de la presqu'île de Giens à l'île de Porquerolles. C'est le fameux Sea Line qui a désormais fait l'objet d'études et est en enquête publique qui doit se terminer d'ici une semaine. Par la suite, le commissaire enquêteur rendra son rapport mais il faut que nous ayons nous aussi une délibération. Je vous rappelle que différentes études avaient été menées pour analyser les différentes modalités dans l'alimentation en eau potable de Porquerolles. Des retenues collinaires, l'utilisation des eaux usées, le dessalement, des canalisations et ces études ont conclu à la nécessité de faire un Sea Line. Un certain nombre de fuseaux ont été défini pour installer la conduite. Le linéaire prévu est de 5945 mètres avec un diamètre adapté et le débit journalier à faire transiter est de 800 m³. Cela consiste à faire vivre Porquerolles normalement et non pas à imaginer je ne sais quelle urbanisation éventuelle. Je vous rappelle les problèmes que nous avons eus l'année dernière. Un seul bateau est disponible en Méditerranée pour transporter l'eau potable, il s'agit du Saint Christophe. Il a été en panne, ce qui a été catastrophique. Il a fallu jongler pendant 48 heures durant lesquelles il n'y a pratiquement pas eu d'eau à Porquerolles.

De plus, cette approche un peu médiévale coûte beaucoup d'argent et cette solution permet, en puisant dans nos réserves d'eau naturelles, d'alimenter en continuité territoriale l'île de Porquerolles. Je vous demande donc d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale.

<u>M. MASSUCO</u>: Juste une observation, on parle d'études et sauf erreur de ma part, elles ne sont pas jointes. Pourriez-vous nous joindre les études ultérieurement ?

M. LE MAIRE: Les études comparatives sur d'autres modalités ?

M. MASSUCO: J'ai lu rapidement le document.

M. LE MAIRE: Je m'en doute. D'autres solutions étaient envisagées. Sur le projet des retenues collinaires, sur la réutilisation des eaux usées, nous devrions pouvoir retrouver d'anciens dossiers. Concernant le dessalement, Suez a dû faire des études. A chaque fois, cela a fait l'objet d'études mais pas spécialement à ce moment-là. C'est une accumulation dans le temps. Dans ce genre de décision, l'État demande justement l'analyse de toutes les possibilités pour que nous puissions sélectionner celle qui est le plus efficace et qui a le moins d'impact. Mais je pense que nous pouvons retrouver assez facilement ces dossiers, ils sont tous à l'enquête publique.

M. MASSUCO: D'accord. Merci Monsieur le Maire.

<u>Mme COLLIN</u>: C'est sur le principe que vous nous demandez de donner un avis et non pas sur le contenu de l'enquête publique ?

M. LE MAIRE: Non, c'est le commissaire enquêteur qui donnera son point de vue. La question qui vous est posée est: le Conseil municipal est-il favorable à cette technique? Concernant l'enquête publique, il y a encore une réunion du commissaire enquêteur le mercredi 2 mars de 9 h à midi et de 14 h à 17 h en mairie. Nous avons même souhaité qu'il fasse des permanences ici et à Porquerolles pour avoir le maximum de points de vue. Il a toutes les études. Vous avez vu dans la délibération qu'il est noté « depuis 2006, beaucoup de solutions ont été étudiées ». Je pense qu'il est bon d'agir dès lors que les autorisations seront données. On vise un fonctionnement du Sea Line pour l'été 2023. Bien entendu, si c'est à l'automne nous perdons un an. J'ajoute qu'il n'y a que pour Porquerolles que ce genre de solution est possible puisque Port Cros et le Levant sont trop loin pour qu'on puisse imaginer une conduite sous-marine. Porquerolles a la chance d'être à proximité du continent.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix. Qui est pour?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)



<u>M. LE MAIRE</u> : Une question orale a été posée par le groupe L'essentiel pour Hyères. Voulez-vous la lire ?

<u>M. MASSUCO</u>: Ollioules, Six-Fours, La Seyne, La Garde, La Crau, Le Pradet, Carqueiranne, ces 7 villes de la métropole s'engagent à défendre les terres agricoles à travers la création de zones agricoles protégées. Hyères aurait dû être la première à signer une ZAP par son histoire, par la qualité de sa terre, par son climat et le savoir-faire de ces agriculteurs. Hyères, son lycée agricole, son marché aux fleurs, ses chercheurs du SCRADH, ne sera donc pas au rendez-vous.

Hyères hélas se couvre de bétons et privilégie les promoteurs au détriment de sa vocation agricole. Pourquoi ne pas tirer les enseignements de la bétonisation des Alpes-Maritimes face aux risques climatiques ? Pourquoi continuer de défigurer nos paysages au profit de quelques spéculateurs ? Pourquoi ne pas reprendre, comme le maire de La Crau, l'argument du besoin de la population de consommer des produits locaux pour préserver la santé de nos concitoyens ? Pourquoi dans l'immense ZAC des Rougières de 53 hectares, ne pas créer une ZAP ? Enfin, nous constatons depuis plusieurs années que les parcelles agricoles font l'objet d'un dépotoir pour gravats voire de voitures abandonnées. Est-ce acceptable ? Allez-vous demander à vos services de mettre fin à cette situation et quand ?

M. LE MAIRE: Merci pour le fond, le forme vous appartient. Je la trouve, là encore, particulière. Je voudrais vous indiquer que nous travaillons sur ce sujet. La dernière réunion que nous avons eue avec la Chambre d'agriculture s'est tenue le 21 janvier. Simplement nous ne travaillons pas beaucoup dans la communication mais sur le fond. On étudie les secteurs. Vous comprendrez aussi que sur la commune d'Hyères de 13 200 hectares, c'est un peu plus compliqué qu'ailleurs. Par ailleurs, nous essayons de faire en même temps cette approche et celle du PLU qui est en révision pour qu'il y ait une parfaite complémentarité. J'ajoute que dans les conversations que nous avons eues avec la Chambre d'agriculture sont apparues aussi des questions qui ne sont pas anodines et qui font que les ZAP ne règlent pas tous les problèmes et parfois peuvent éventuellement en créer. Il faut être vigilant. Par exemple, elles ne règlent pas le sujet aigu de la vente à un non-agriculteur d'une parcelle. Elle ne traite pas non plus le sujet d'agriculteurs qui, partant à la retraite, souhaiteraient que leurs enfants s'installent sur la réservation foncière et qui ne le peuvent pas eu égard à la réglementation. Nous essayons avec la Chambre d'agriculture de jouer, non pas seulement sur la symbolique parce que les ZAP sont pour l'essentiel symboliques, mais d'essayer d'avoir des solutions plus complètes.

Vous évoquez la possibilité d'imaginer une ZAP sur la ZAC des Rougières. Deux observations : cela est impossible puisque les ZAP ne sont possibles que sur des zones agricoles et que la zone des Rougières est une zone AU. Par conséquent, techniquement et administrativement, cela est impossible.

Deuxième information que je vous donne, la ZAC des Rougières ne fait pas 53 = hectares, elle en fait 28. Il vaut mieux vérifier. J'ajoute qu'au-delà des ZAP, la commune d'Hyères comme la seule ville pilote du Var pour analyser « les moyens (inaudible) du détournement d'usage des terres agricoles ». En d'autres termes, elle est considérée comme exemplaire par la Chambre d'agriculture. Il y a dans toute la région, une ville par département qui a été désignée, et c'est la commune d'Hyères. Nous travaillons sur ce sujet qui est d'ailleurs un sujet connexe mais qui lui est dans l'efficacité puisque cela permet de voir quelles modalités prendre pour éviter les détournements d'usage. J'ajoute que la prochaine réunion est prévue le 14 mars. Je félicite les communes qui ont communiqué d'ailleurs sur la signature d'une convention d'études.

Notre convention d'études est prête avec la Chambre d'agriculture. En temps utiles, nous le ferons savoir mais l'essentiel c'est le travail, ce n'est pas la communication.

Concernant les dépôts sauvages, nous ne sommes pas restés inertes devant cette difficulté qui frappe toutes les communes au mètre carré, peut être moins la commune d'Hyères que d'autres communes. Il est vrai que quand on a 13 200 hectares, il est plus difficile de contrôler que quand on en a 500. Nous avons pris deux décisions qui sont significatives. Nous les avons d'ailleurs consignées et réfléchies en commun avec les représentants du monde agricole. Parmi les présents, il y avait Monsieur TROPINI et les représentants de la Chambre d'agriculture Madame BRUNO et Monsieur VACHER. Cette réunion a eu lieu le 9 décembre. La première décision consiste à limiter le tonnage pour l'accès sur les voies incriminées à 3,5 tonnes afin d'éviter des dépôts. Cela permet un contrôle plus important et il faut une dérogation pour pouvoir l'emprunter si on fait plus de 3,5 tonnes. Nous vérifions ainsi les véhicules en fonction de la nécessité économique.

La deuxième intervention consiste à saisir la Police municipale quand il y a des signalements de rotation de camions. Un agent de l'urbanisme est nécessairement et quasi mécaniquement envoyé pour un constat qu'il transmet au procureur. Malheureusement, nous ne pouvons pas clôturer les terrains qui ne nous appartiennent pas. C'est presque toujours sur des terrains privés.

Troisième point, la difficulté est qu'on transmet au procureur et le procureur, comme souvent, quelque soit la qualité du rapport qui lui est fait classe l'affaire, compte tenu des moyens qui sont actuellement ceux de la justice. Voilà pour cette question où une nouvelle fois, je défigure les paysages au profit de quelques spéculateurs. C'est quasi diffamatoire, vous qui êtes juriste. Quant à la consommation de produits locaux, je crois que l'exemple que nous donnons dans la Maison des producteurs à l'entrée de la commune est exemplaire. Elle exprime notre choix de démonstration de la volonté de favoriser nos produits locaux. D'autres informations vous démontreront prochainement que les produits locaux sont pour nous une priorité.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Un prochain Conseil municipal est prévu dans les quinze jours. Tout à l'heure il y a eu une observation qui indiquait que le débat d'orientations budgétaires était tardif, il doit avoir lieu dans les deux mois qui précède un conseil : le conseil budgétaire. Aujourd'hui, c'était à un mois et quelques du débat budgétaire donc il n'était pas tardif mais à une date normale. J'ai pris l'observation pertinente au plan du droit que nous ne pouvions pas débattre en sécurité juridique. Dans la mesure où nous avions cru que dans un *gentleman agreement* l'essentiel étant quand même le débat d'orientations budgétaires communal. Vous avez souligné, et vous avez sans doute raison, au moins au point juridique, que tel n'est pas le cas, raison pour laquelle nous organiserons un conseil municipal dédié.

Merci Mesdames et Messieurs.

(La séance est levée à 16 h 43.)

LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :

25 FEVRIER 2022

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

1° AVRIL 2022

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

CMD

